VOLET POISSONS MIGRATEURS
2015-2021 DES COURS D'EAU BRETONS

LES POISSONS MIGRATEURS DES COURS D'EAU BRETONS : RETOUR SUR LES ACTIONS 2020

Bretagne Grands Migrateurs

OBSERVATOIRE des poissons migrateurs BRETAGNE

LA TRUITE DE MER 4
LE MULET 4
LE SAUMON ATLANTIQUE 5
LA LAMPROIE MARINE 9
L'ANGUILLE EUROPÉENNE 11
LES ALOSES 16
BILAN DES ACTIONS SUR LE SUIVI DES POISSONS MIGRATEURS 18
LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE 19
• Bilan des études "continuité écologique" 24
• Bilan des travaux "continuité écologique" 27
ACTIONS DE COMMUNICATION 26
DÉCISIONS PRISES PAR LE COGEPOMI DES COURS D'EAU BRETONS 28



LES CHIFFRES CLÉS 2020

	Remontée des géniteurs/ adulte	Recrutement des juvéniles	Dévalaison des smolts
Saumon	● →	● ↘	● ↘
Truite de mer	● ↗	?	?
Lamproie marine	● ↗	?	?
Aloses	● →	?	?
Mulet porc	● ↘	?	?
	Recrutement fluvial	**Stock en place**	**Dévalaison des géniteurs**
Anguille	● ↘	● ↘	?

Des remontées d'aloses contrastées

Données aux stations de vidéocomptage :

Vilaine : **1 029**

Aulne : **2 389**

Elorn : **84**

2020 s'est distinguée par des remontées d'**aloses aux stations de comptage** en hausse sur l'Aulne et en forte baisse sur la Vilaine. Ces effectifs sont à des niveaux bas voire très bas sur ces 2 cours d'eau. Des effectifs résiduels d'aloses sont également observés sur l'Elorn. Malgré les mesures de gestion mise en œuvre depuis 2016 sur la Vilaine par le COGEPOMI Bretagne pour réduire la période de pêche au filet des aloses, leur situation est mauvaise en 2020, bien en dessous- des 50 000 aloses attendues sur un bassin aussi vaste. La mauvaise situation des aloses est également constatée à l'échelle nationale avec néanmoins, un rebond sur le bassin de la Loire.

Soutiennent les actions du volet poissons migrateurs :

Des passages de civelles toujours faibles à l'entrée de la Vilaine

84,5 kg de civelles capturées aux passes-pièges d'Arzal sur la Vilaine

3,45 tonnes de civelles capturées par les pêcheurs professionnels dans l'estuaire de la Vilaine

Malgré un arrêt de la pêche professionnelle précoce, seulement 84,5 kg de civelles ont été capturées aux passe-pièges en 2020. Avec un échappement compris entre 345 et 690 kg de civelles, le recrutement d'anguilles est estimé en 2020 entre 3,8 et 4,1 tonnes sur la Vilaine (taux d'exploitation des civelles par la pêche professionnelle entre 83 et 91 %).

Des lamproies marines de retour

Données aux stations de vidéocomptage :

Vilaine : **3 111**

Aulne : **3 427**

En 2020, les remontées de géniteurs de lamproies marines aux stations de comptage ont été bonnes en Bretagne, en forte hausse par rapport à la moyenne des 5 années précédentes. La tendance est en revanche stable avec les comptages de frayères. Cette situation contraste avec les autres bassins français à l'exception du bassin de la Loire.

Des remontées de saumon en forte hausse

Données aux stations de comptage :

Aulne : **725**

Elorn : **878**

Scorff : **486** (effectif estimé)

Contrairement à 2018 et 2019, les effectifs de saumons aux stations de comptage sont en 2020 très bons, en particulier sur l'Elorn où les effectifs dépassent largement la moyenne des 5 précédentes années. 2020 se caractérise en revanche par une forte baisse de la production en jeunes saumons. Les très faibles remontées de géniteurs en 2019 pourraient expliquer cette chute.

Les données sont issues des suivis menés aux stations de comptage et de piégeage de Bretagne par la Région Bretagne sur l'Aulne, l'EPTB Vilaine sur la Vilaine, SCEA pour la FDAAPPMA29 sur l'Elorn et l'INRAe et la FDAAPPMA56 sur le Scorff.

Les actions financées en 2020

Les études et suivis sur les poissons migrateurs

711 177 €, c'est le montant des dépenses engagées en 2020 pour suivre et mieux connaître les populations de poissons migrateurs ce qui représente **26 actions menées** par **8 structures.**

Les principaux financeurs des suivis et des études sont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui soutient 46 % du montant des actions, la Région Bretagne à hauteur de 9 %, le Fond européen de développement régional (FEDER), 6 % et le Ministère à hauteur de 5 %. Les actions sont portées par les Fédérations de pêche et BGM et représentent 16 % des montants engagés, les autres maîtres d'ouvrage représentent 12 %.

Le montant des actions engagées qui concernent tous les migrateurs représentent 51 % des montants, 19 % concernent uniquement le saumon, 26 % l'anguille et 4 % les aloses et les lamproies marines.

Les études et travaux de restauration de la continuité écologique

Les montants engagés pour des études ou des travaux en faveur de la restauration de la continuité écologique en 2020 représentent **1 544 297 €** dont 1 005 524 € de montant de travaux. Sur les **16 obstacles** à l'écoulement qui ont fait l'objet de travaux, **3** ont été **effacés** et **1 arasé** ce qui correspond à près de 5 m de hauteur de chute cumulée, **12** ont été aménagés d'un dispositif **de franchissement ou assimilé** (pré-seuils, brèche, rampe en enrochements, bras de contournement…) ce qui représente 16 m de hauteur de chute aménagée.

En moyenne, sur l'ensemble des actions, l'Agence de l'eau Loire Bretagne apporte une aide financière de 55 %, les départements, 9 % et la Région Bretagne, 4 %.

LA TRUITE DE MER

En 2020, la situation des **truites de mer est bonne voire très bonne sur l'Elorn, l'Aulne et le Scorff.** Sur l'Elorn, 112 truites de mer ont été comptabilisées, il s'agit du maximum sur la période du suivi qui a débuté en 2007.

Indicateurs 2020

	SITUATION	TENDANCE
LES REMONTÉES DE TRUITE DE MER		
- Vidéocomptage de Kerhamon sur l'Elorn	🟢	↗
- Vidéocomptage de Châteaulin sur l'Aulne	🟢	↗
- Piègeage du moulin des princes sur le Scorff	🟢	↗
- Vidéocomptage d'Arzal sur la Vilaine	🔴	↗



Source : A. Langlois, Syndicat de l'Horn

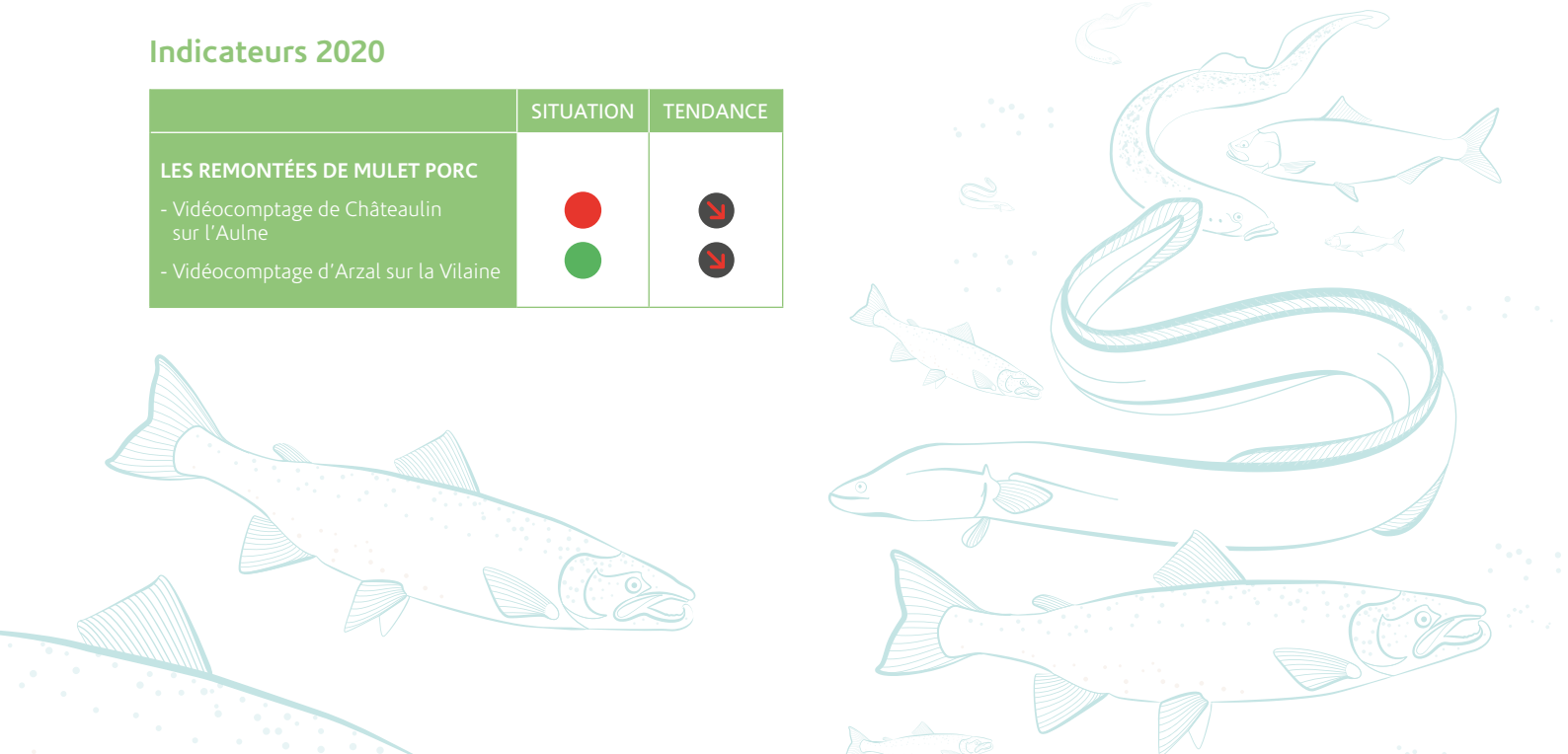
LE MULET PORC

La situation des mulets est contrastée en 2020 à l'échelle de la Bretagne : alors que les effectifs sont très faibles sur l'Aulne, ils sont considérés comme bons sur la Vilaine. Quelle que soit la station de comptage, la tendance est à la baisse.

L'ordre de grandeur des effectifs de mulets est très différent entre l'Aulne et la Vilaine (rapport de 10 000 en moyenne), pouvant s'expliquer par la localisation des ouvrages, l'échappement, ...

Indicateurs 2020

	SITUATION	TENDANCE
LES REMONTÉES DE MULET PORC		
- Vidéocomptage de Châteaulin sur l'Aulne	🔴	↘
- Vidéocomptage d'Arzal sur la Vilaine	🟢	↘



LE SAUMON ATLANTIQUE

Contrairement à 2018 et 2019, les effectifs de saumons aux stations de comptage sont en 2020 très bons, en particulier sur l'Elorn où les effectifs dépassent largement la moyenne des 5 précédentes années. 2020 se caractérise en revanche par une forte baisse de la production en jeunes saumons. Les très faibles remontées de géniteurs en 2019 pourraient expliquer cette chute.

Indicateurs 2020

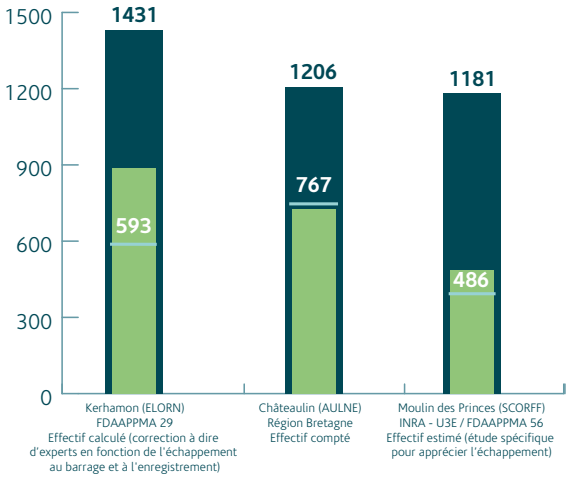
	SITUATION	TENDANCE
LES REMONTÉES DE GÉNITEURS		
- Vidéocomptage de Kerhamon sur l'Elorn	●	↗
- Vidéocomptage de Châteaulin sur l'Aulne	●	↗
- Piègeage du moulin des princes sur le Scorff	●	↘
INDICE D'ABONDANCE EN JUVÉNILES DE SAUMON	●	↘

Les remontées de géniteurs

3 rivières à saumon en Bretagne disposent d'un comptage des saumons lors de leur migration de montée : **le Scorff** depuis 1994, **l'Aulne** depuis 1999 et **l'Elorn** depuis 2007. Des passages de saumons sont également observés sur la Vilaine mais restent anecdotiques à l'échelle de la Bretagne. 23 saumons ont franchi la passe à bassins du barrage d'Arzal en 2020.

Avec **725 saumons** comptabilisés à la station de Châteaulin sur l'Aulne, **887** saumons estimés sur l'Elorn et **486** estimés sur le Scorff à la station de piégeage du Moulin des Princes, les remontées de géniteurs sur les 3 cours d'eau sont très faibles. Contrairement à 2018 et 2019, les effectifs de saumons aux stations de comptage sont en 2020 très bons, en particulier sur l'Elorn où les effectifs dépassent largement la moyenne des 5 précédentes années.

Effectifs de saumons aux stations de contrôle

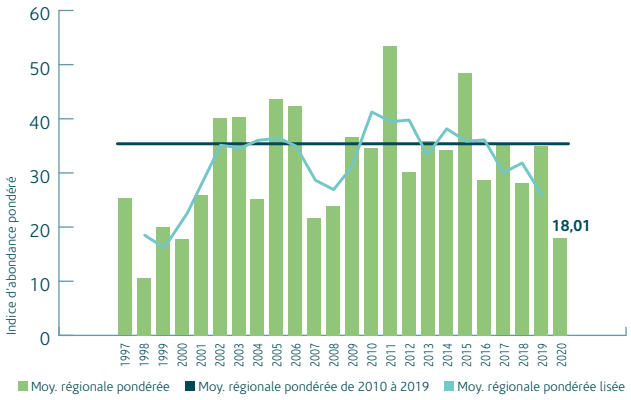


FDAAPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
INRAe : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Le recrutement en jeunes saumons

Le réseau de suivi est composé de plus de **260 stations** échantillonnées chaque année sur **21 bassins versants**.

Évolution de l'indice d'abondance pondéré en Bretagne de 1997 à 2020



Synthèse des actions menées en 2020 pour suivre l'état des populations de saumon atlantique

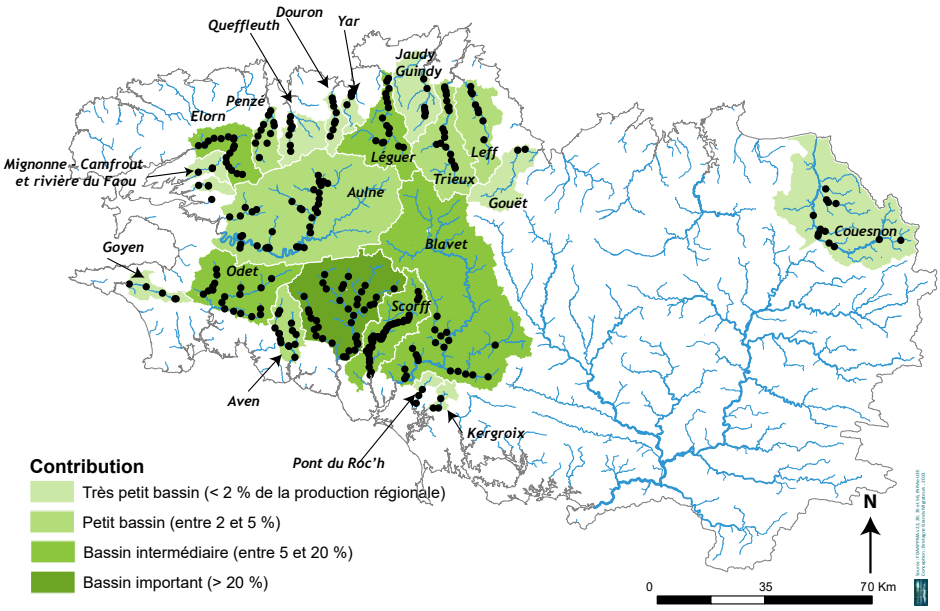


Le **recrutement de juvéniles en 2020 est considéré comme très faible** avec un **indice d'abondance de 18,0** et **en forte baisse** par rapport à la moyenne régionale des 10 dernières années (indice de 36,4). Les très faibles remontées de géniteurs en 2019, comme cela a été observé aux stations de comptage, pourraient expliquer cette chute. Tous les bassins, sans exception, ont subi une forte baisse des indices d'abondance pondérés.

La production régionale de juvéniles représente 170 516 tacons, elle chute de 47,3 % par rapport à la période 2010-2019 (323 652 tacons 0+).

Bassin	Situation par rapport à la moyenne régionale	Situation par rapport à la moyenne du bassin sur 10 ans	Evolution récente par rapport à la moyenne interannuelle du bassin
Couesnon	très mauvais	très mauvais	↘↘
Leff	moyen	mauvais	↘↘
Trieux	mauvais	très mauvais	↘↘
Jaudy	mauvais	mauvais	↘↘
Leguer	bon	mauvais	↘↘
Yar	très mauvais	très mauvais	↘↘
Gouet	mauvais	très mauvais	↘↘
Douron	mauvais	très mauvais	↘↘
Elorn	très bon	très mauvais	↘↘
Aulne	très mauvais	mauvais	↘↘
Odet	très bon	mauvais	↘↘
Elle - Isole	bon	mauvais	↘↘
Scorff	moyen	très mauvais	↘↘
Blavet	mauvais	mauvais	↘↘
Pont Du Roc'h	très mauvais	très mauvais	↘↘
Kergroix	très mauvais	très mauvais	↘↘
Goyen	mauvais	très mauvais	↘↘
Aven	moyen	mauvais	↘↘
Penze	bon	très mauvais	↘↘
Queffleuth	très mauvais	très mauvais	↘↘
Mignonne-Camfrout-Faou	très mauvais	très mauvais	↘↘

Contribution à la production de juvéniles par bassin en 2020





Tacon © H CATROUX FDPPMA22

La **production en juvéniles de saumon** diffère entre bassins :

- **1 bassin important** : l'Ellé représente plus de 25% de la production régionale
- **7 bassins intermédiaires** (entre 5 et 20% de la production régionale) : Odet, Blavet, Léguer, Elorn, Scorff, Aven et Penzé
- **4 petits bassins** (entre 2 et 5 %) : Trieux, Aulne, Leff et Douron
- **Un ensemble de très petits bassins** : Couesnon, Jaudy, Goyen, Mignonne-Camfrout-Faou, Gouët, Queffleuth, Yar, Pont du Roc'h et Kergroix

Pour plus d'informations, consulter la fiche indicateur indices d'abondance saumon en Bretagne et la datavisualisation sur le site Internet de l'Observatoire des poissons migrateurs.

Source : BGM, 2021

Le suivi de la population de saumon sur le Scorff

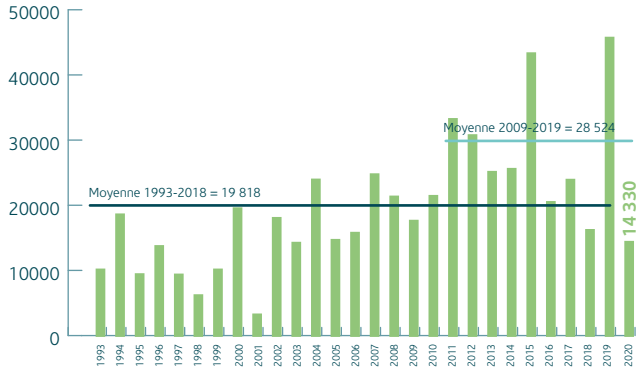
La station de contrôle des migrations de saumons du Moulin des Princes à Pont Scorff, propriété de la FDAAPPMA du Morbihan, a été mise en service en 1994 afin d'étudier la dynamique de population chez le saumon atlantique. INRAe et l'Office français de la biodiversité (OFB) sont responsables du programme de recherche, basé sur les données récoltées à la station de comptage sur les adultes et les juvéniles migrants (smolts), mais aussi par pêche électrique. Ce programme permet d'avoir des séries chronologiques longues, acquises à différents stades du cycle biologique.



© FDAAPPMA56

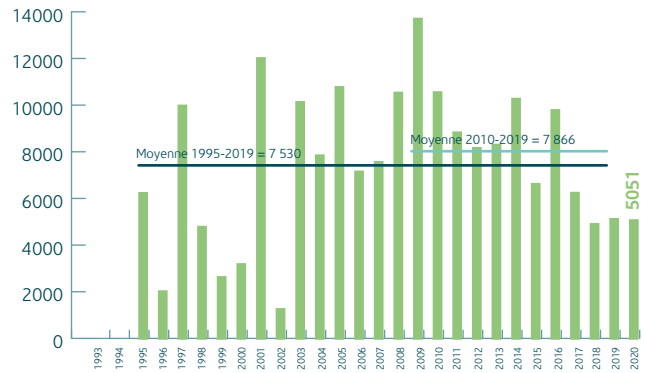
Production de tacons 0+

En **2020**, la **production de tacons 0+ (14 330 tacons)** ce qui est bien en dessous de la moyenne 1992-2019 (19 818) et 2010-2019 (28 524). Il s'agit de la plus faible valeur depuis 2003.



Production de smolts par année de dévalaison

5 051 smolts ont dévalé du Scorff en 2020 ce qui reste **faible** au regard des effectifs dévalants des 10 dernières années de suivi (7966) et même de la moyenne de la série chronologique connue 1993-2018 (7530 smolts). La tendance 2020 rejoint les effectifs dévalants des années 2018 et 2019 autour de 5 000 smolts.

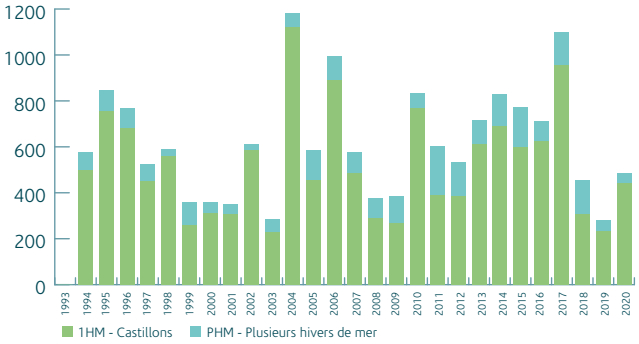


Retour d'adultes

L'année 2020 est caractérisée par un effectif de 44 saumons de printemps (PHM), 3ème année la plus faible depuis 1994, valeur bien inférieure à la moyenne de la période 1993-2019 (96) et à la moyenne 2010-2019 (127). Les saumons de printemps représentent 9 % de la population totale d'adultes (19 % en moyenne sur la période 2010-2019).

Les effectifs de castillons (1HM) sont très variables d'une année à l'autre, ils ont été 442 à remonter le Scorff en 2020 ce qui est un plus faible que la moyenne de la période 1994-2019 (527) et des 10 dernières années (556).

En cumulant les effectifs de saumons de printemps et de castillons, l'année 2020 représente une année faible en termes de remontée de saumons adultes sur le Scorff.



Source : INRAE-U3E, FDAAPPMA56, ORE DiaPFC, 2020
E. Prévost & M. Buoro, INRAE Ecobiop, 2021

Le soutien d'effectifs sur l'Elorn

Depuis 1989, l'AAPPMA de l'Elorn, dans le cadre de la compensation financière liée à la mise en eau du barrage du Drennec et à la perte de production naturelle, déverse environ 10 000 smolts par an. La production est assurée à la pisciculture du Quinquis. En raison de la difficulté de capture des géniteurs en hiver 2018, aucun smolt n'a pu être déversé en 2020 ; en revanche, 3 960 parrs ont été déversés le 15 octobre sur des secteurs où il n'y avait pas ou peu de juvéniles de saumons. Les déversements ont été réalisés après les pêches d'indice d'abondance de juvéniles de saumons.

Source : AAPPMA de l'Elorn

Un dispositif de comptage sur l'Aulne rivière

2020 est la 5ème année de fonctionnement du Riverwatcher sur le site du Moulin Neuf. Les données de 2020 sont partielles puisque le dispositif a pu être remis en fonctionnement seulement le 23 juillet. Le traitement des données est en cours mais peu d'évènements ont été notés (5 saumons).

Source : FDAAPPMA29



© P. Rigalleau

Évaluation de l'expérimentation d'une réglementation spécifique de la pêche du saumon sur le Léguer

2020 est la 4ème année d'expérimentation du no-kill sur le Léguer prévue sur 3 ans et reconduite en 2020 et 2021 qui consiste à poursuivre l'ouverture de la pêche avec remise à l'eau du saumon après l'atteinte du TAC. Un bilan de l'expérimentation sera mené en 2021 par la Fédération de pêche des Côtes d'Armor en partenariat avec les partenaires de cette opération.

Révision des cartographies d'habitats de juvéniles de saumon

La cartographie des habitats en juvéniles de saumon a pour objectif de quantifier les différents types d'habitats disponibles sur un bassin en vue de définir la surface potentiellement disponible pour les tacons et d'estimer la capacité de production du cours d'eau vis-à-vis de cette espèce.

Sur le cours principal de l'Ellé

Le cours principal de l'Ellé a fait l'objet en 2020 d'une réactualisation de sa cartographie d'habitats initialement réalisée en 2000. L'estimation de la surface productive totale s'élève à 156 175 m² d'équivalent radier/ rapides sur la partie réactualisée. Cela correspond à une production moyenne de smolts estimée à environ 9000 smolts.

Les habitats sont diversifiés avec une majorité d'habitats courants (rapides, radiers, plats courants). Sur la partie basse, les habitats correspondent à de grands linéaires avec une alternance de grands rapides et de profonds. La majorité des radiers se situe dans la partie médiane du cours. Sur la partie amont, les habitats sont beaucoup plus courts et alternent plats et profonds.

Le cours principal de l'Ellé a été découpé en 5 tronçons, de 3 à 10 km. Le tronçon le plus productif est celui situé le plus en aval. Il présente un long rapide qui correspond à une forte surface de production.

L'estimation de la surface de production est plus élevée sur le secteur cartographié en 2020 qu'en 2000 (environ 29000 m² en plus), mais la différence doit être liée à l'application de la méthode, en particulier en ce qui concerne les profonds. Une partie d'entre eux présentant une granulométrie grossière et une capacité d'accueil a été définie comme "plats" et a donc été intégrée dans l'estimation des surfaces productives.

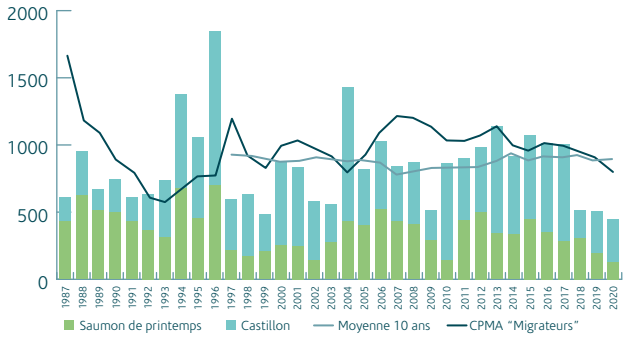
Source : FDAAPPMA56

Les captures des saumons par les pêcheurs à la ligne en eau douce en 2020

Depuis 1987, le saumon, espèce menacée, fait l'objet d'une obligation de déclaration de captures par les pêcheurs de loisirs en eau douce. En plus d'assurer un suivi des pêcheries en temps réel afin de fermer la pêche en cas d'atteinte du Total Autorisé de captures (TAC) depuis 1992, ce recensement permet au Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés migrateurs (CNICS) d'évaluer les prélèvements par pêche aux lignes et de caractériser la taille, le poids et l'âge des individus capturés.

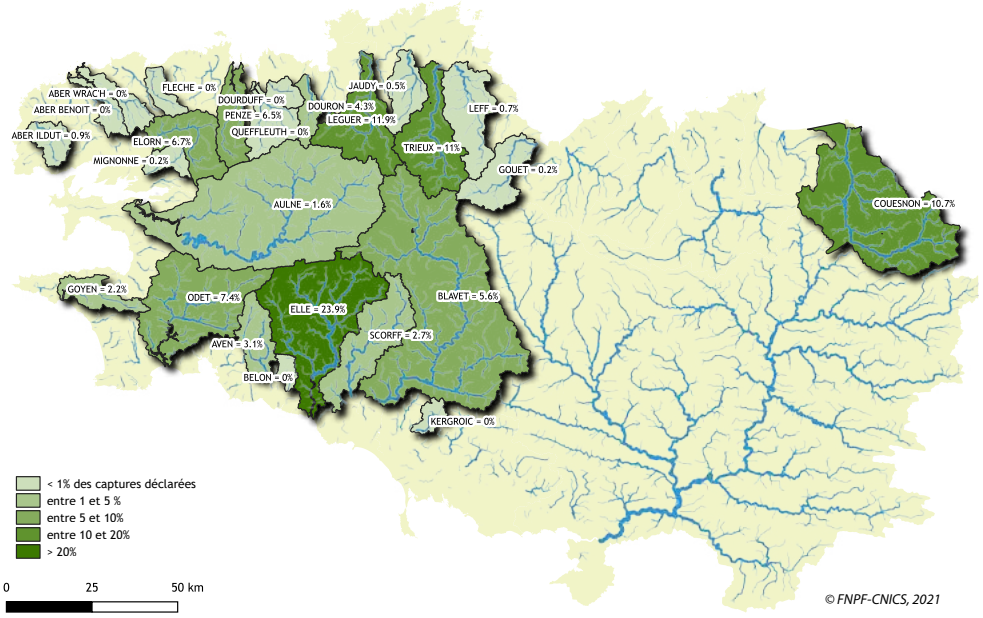
447 saumons, dont 128 saumons de printemps, ont été déclarés pêchés en 2020 sur les cours d'eau bretons. La tendance est en forte baisse en 2020 par rapport à la moyenne des captures 2010-2019. La part des castillons dans les captures à la ligne de saumon demeure plus élevée que celle des saumons de printemps : en 2019, les castillons représentent en moyenne 71 % des captures de saumons sur la Bretagne.

Captures déclarées de saumons par les pêcheurs de loisirs entre 1987 et 2020 (source : CNICS)



En Bretagne, le nombre de captures aux lignes des saumons varient d'un rapport 1 à 5 entre 1987 et 2020 (minimum de 447 en 2019 et maximum de 2 971 en 1994). Ces fluctuations annuelles dépendent des variations naturelles du stock mais également de la capturabilité du poisson (date d'ouverture, mode de pêche, conditions hydrologiques, température de l'eau …). Globalement depuis 1987, les captures aux lignes de saumon diminuent. Cette baisse est surtout liée à la diminution des captures aux lignes des castillons dont l'origine peut être multiple : effort de pêche sur les castillons moindre, baisse des effectifs de castillons… Ceci étant, la part de ces derniers dans les captures à la ligne de saumon demeure plus élevée que celle des saumons de printemps (à l'exception des années 2010 et 2018).

L'Ellé est le bassin où est déclaré le plus de saumons : à l'échelle régionale : 24% des déclarations proviennent de l'Ellé en 2020 ! D'ailleurs au niveau régional, près de 25% de la production de juvéniles de saumon provient du bassin de l'Ellé. Ceci explique peut-être cela…



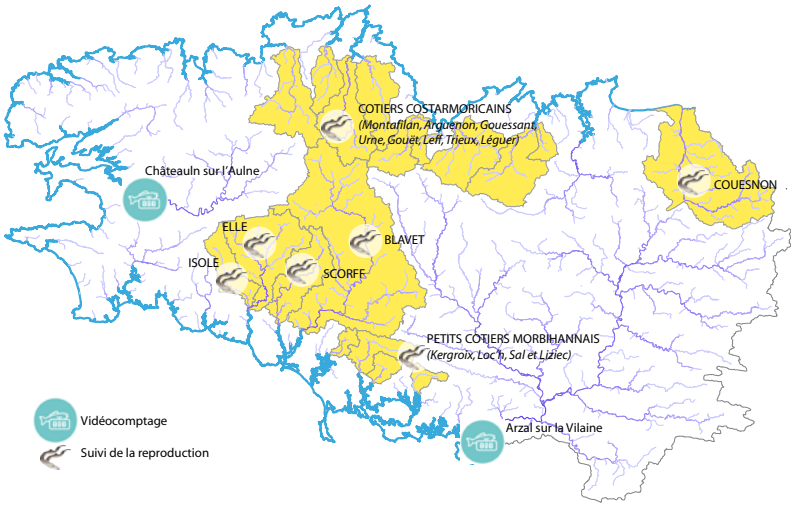
LA LAMPROIE MARINE

En 2020, les remontées de géniteurs de lamproies marines aux stations de comptage ont été bonnes en Bretagne, en forte hausse par rapport à la moyenne des 5 années précédentes. La tendance est en revanche stable avec les comptages de frayères. Cette situation contraste avec les autres bassins français à l'exception du bassin de la Loire.

Indicateurs 2020

	SITUATION	TENDANCE
LES REMONTÉES DE GÉNITEURS		
- Vidéocomptage de Châteaulin sur l'Aulne	●	↗
- Vidéocomptage d'Arzal sur la Vilaine	●	↗
SUIVI DE LA REPRODUCTION	●	→

Synthèse des actions menées en 2020 pour suivre l'état des populations de lamproies marines



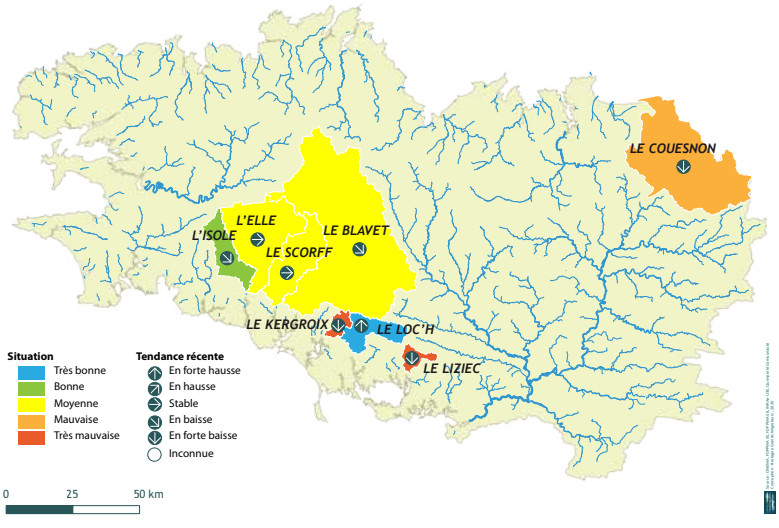
Les remontées de géniteurs

L'année 2020 est caractérisée par des effectifs relativement importants de lamproie marine comptabilisés aux stations de vidéocomptage de la Vilaine et de l'Aulne.

En 2020, 3 111 individus ont été comptés au niveau de la station de vidéocomptage d'Arzal ce qui correspond à d'importants effectifs par rapport aux 3 dernières années plutôt catastrophiques et au-dessus de la moyenne depuis le début du suivi.

Sur l'Aulne, 2020 est une bonne année en termes d'effectif également : 2ème meilleure année (3427 individus) sur 10 ans avec plus du double de l'effectif de l'an dernier.

État et tendance de la reproduction des lamproies marines en 2020

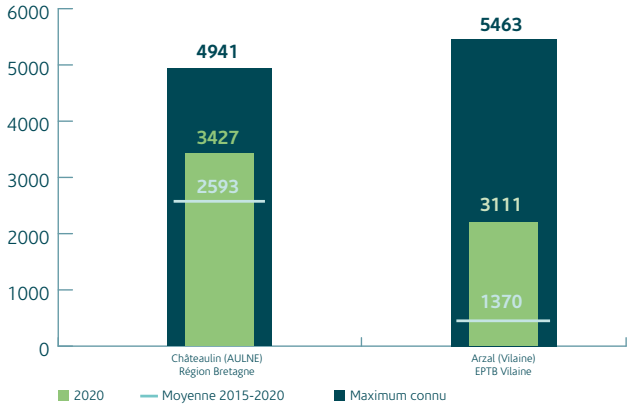


Suivi de la reproduction

La reproduction des lamproies marines est globalement moyenne à l'échelle de la Bretagne, stable par rapport aux années précédentes (2015-2019). A l'échelle des bassins suivis, elle est contrastée :

- sur le Scorff le Loc'h, la situation est plutôt bonne voire très bonne,
- sur l'Isole, l'Ellé et le Blavet, elle est moyenne,
- sur le Couesnon, le Kergroix et le Liziec, elle est mauvaise voire très mauvaise.

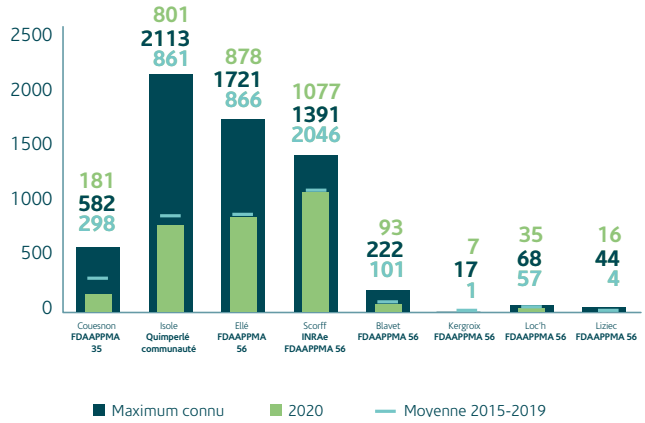
Effectifs de lamproies marines aux stations de vidéocomptage



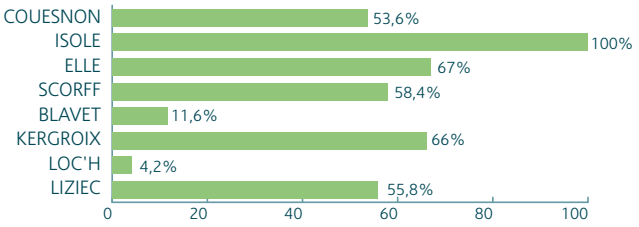
Sur la Vilaine, comptage non exhaustif car suivi par comptage sans opération de marquage-recapture et échappement au droit des volets et vannes du barrage

EPTB Vilaine : Établissement Publique Territorial du Bassin de la Vilaine

Nombre de nids de lamproies marines comptés en 2020



Front de colonisation des lamproies marines



Atteinte de l'objectif de colonisation *

* L'objectif de colonisation des lamproies marines a été fixé à dire d'experts, en l'état des connaissances et en fonction de la libre circulation sur les bassins suivis. Sur les bassins suivis, il correspond au linéaire classé en liste 2 pour la lamproie marine à l'exception :

- de l'Isole : des chaos de Cascadec à la mer,
- du Blavet : du barrage de Lestitut à la mer.

Pour plus d'informations, consulter la fiche indicateur Comptage de nids de lamproies marine en Bretagne !

Cours d'eau des Côtes d'Armor : Recensement des frayères

Le dernier suivi de l'état de la colonisation des lamproies marines des cours d'eau des Côtes d'Armor datait de 2008. La présence de lamproies marines avait été confirmée sur 5 des 12 cours d'eau échantillonnés : Léguer, Jaudy, Trieux, Leff et Arguenon. C'est relativement peu et cette situation trouve une partie d'explication dans la présence de seuils qui bloque l'espèce dans sa progression. Sur les bassins concernés, l'aire de répartition est d'ailleurs bien souvent limitée à la partie basse du cours principal. La Fédération de pêche des Côtes d'Armor a souhaité réactualiser cet état des lieux en 2020.

Le suivi débuté en juin en collaboration avec les AAPPMA. La présence de lamproie marine a été confirmée sur le Gouëssant au pied du barrage de Pont Rolland, sur l'Urne au lavoir d'Yffiniac mais également sur le Gouët au moulin du Bosc où la reproduction fût tardive (28 juillet) en raison très certainement de la présence de l'écluse maritime du Légué en aval.

Sur les cours d'eau où avait été constatée la présence de la lamproie marine en 2008, la reproduction sur l'Arguenon a été observée jusqu'au moulin de Bourseuil (7 frayères) mais pas en amont jusqu'au pied du barrage de la Ville Hatte. Sur le Jaudy, 5 frayères ont été observées avec une interruption du front de colonisation au niveau du moulin Coz. Sur le Trieux, la reproduction a lieu majoritairement sur un seul site en aval du moulin de Kernavalet (10 frayères). Sur le Leff, la frayère la plus en amont a été observée en aval du moulin du Cirque sous un déversoir récemment aménagé par une rivière de contournement. Sur le Léguer, seulement 9 frayères ont été vues en aval du seuil de Lestreuz.

Auteur : FDAAPPMA22

Cours d'eau morbihannais : Vérifier l'efficacité de la fraie en suivant les ammocètes

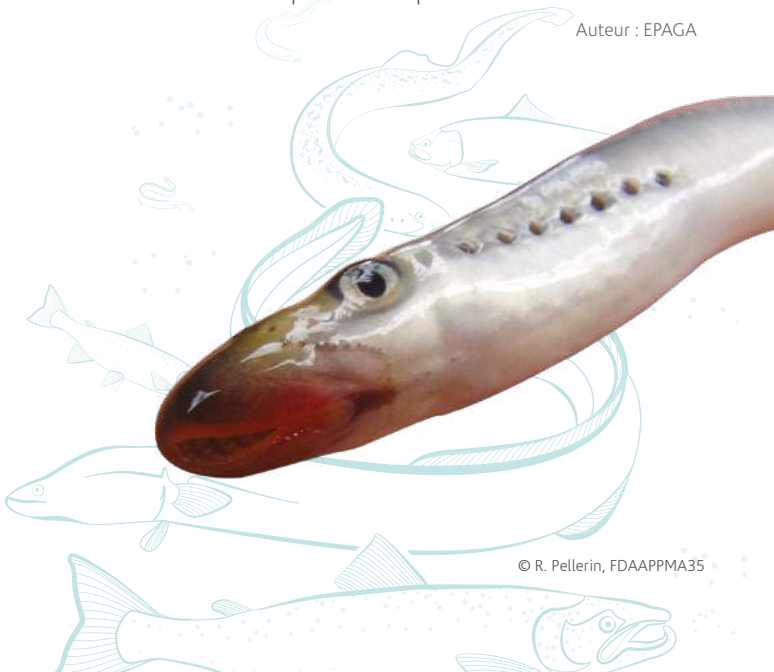
La Fédération de pêche du Morbihan réalise un suivi de l'efficacité de la fraie des lamproies marines sur quelques cours d'eau morbihannais : l'Ellé depuis 2011, le Liziec et le Loc'h depuis 2015 et le Kergroix et le Kersalo depuis 2016. En 2020, sur le Kergroix, le nombre de larves de lamproies marines est en forte baisse, l'effectif est le plus faible depuis 2016 à mettre en relation avec la chute du nombre de frayères comptabilisées ; il en est de même sur le Liziec. Sur le Kersalo, les résultats sont faibles également mais dans la gamme des années précédentes. En revanche, les effectifs sont très fluctuants sur l'Ellé, l'année 2020 se trouve dans la moyenne.

Et sur l'Aulne ?

Sur l'Aulne, un suivi est mené dans le cadre du suivi de l'efficacité de l'ouverture des pertuis.

44 nids ont été comptés à Coatigrac'h et 13 à Trésiguidy. En aval de Trésiguidy, il n'y a pas d'affluents favorables à la reproduction des lamproies marines, à l'exception de la Douffine malheureusement, inaccessible dès l'aval où on recense une dizaine de nids de lamproies marines chaque année. Il y a eu plus de 3000 individus comptés à Châteaulin en 2020 alors qu'une cinquantaine de nids a été observée : elles doivent vraisemblablement se reproduire dans les biefs dans les zones profondes. A noter que seulement 2 % du bassin de l'Aulne est colonisable pour les lamproies marines.

Auteur : EPAGA



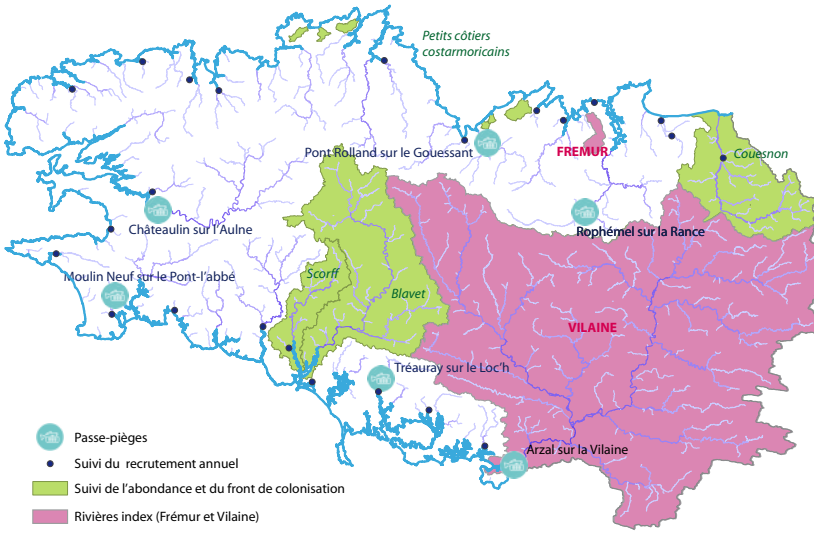
© R. Pellerin, FDAAPPMA35

L'ANGUILLE EUROPÉENNE

Pour l'anguille, malgré un arrêt de la pêche professionnelle précoce, seulement 84,5 kg de civelles ont été capturées aux passe-pièges d'Arzal sur la Vilaine en 2020. Avec un échappement compris entre 345 et 690 kg de civelles, le recrutement d'anguilles est estimé en 2020 entre 3,8 et 4,1 tonnes sur la Vilaine (taux d'exploitation des civelles par la pêche professionnelle entre 83 et 91 %).

	SITUATION	TENDANCE
SUIVI PAR PÊCHE ÉLECTRIQUE DU RECRUTEMENT DE L'ANNÉE	🔴	-
EFFECTIF DE CIVELLES AUX STATIONS DE COMPTAGE	-	-
- Passes-piège de Châteaulin sur l'Aulne		
- Passes-piège d'Arzal sur la Vilaine	🔴	↘
EFFECTIF D'ANGUILLES JAUNES AUX STATIONS DE COMPTAGE		
- Passe-piège de Bois Joli sur le Frémur	🟢	↗
- Passe-piège de Châteaulin sur l'Aulne	-	-
- Passe-piège de Tréauray sur le Loc'h	🟢	↗
- Passes-pièges d'Arzal sur la Vilaine	🔴	↘
SUIVI DES ABONDANCES D'ANGUILLES JAUNES PAR PÊCHE ÉLECTRIQUE	🔴	↘

Synthèse des actions menées en 2020 pour suivre l'état de la population d'anguille



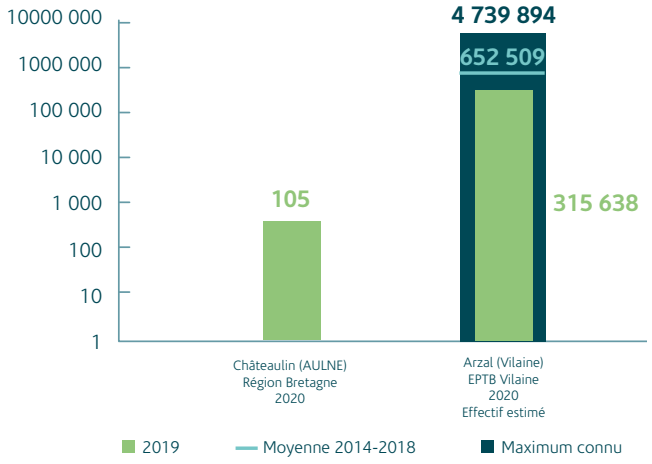
Le suivi sur les passes-pièges

Sur la Vilaine, le recrutement fluvial de civelles en 2020 est seulement de 84,5 kg. Avec un nombre estimé à 315 638 civelles, la situation du recrutement fluvial est considérée comme mauvaise, en forte baisse par rapport à la moyenne des 5 années précédentes (652 509 civelles en moyenne).

En raison du confinement, le piégeage du barrage de Moulin Neuf sur la rivière de Pont l'Abbé n'a pas pu être réalisé en 2020 (manips effectuées par des bénévoles de l'AAPPMA du Pays Bigouden).

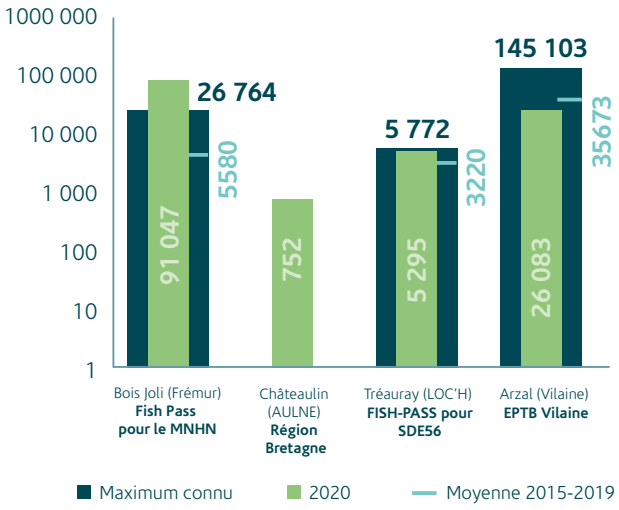
Sur l'Aulne, en raison du confinement, le suivi a été arrêté entre avril et juin du fait de l'arrêt de l'alimentation électrique du système hydraulique. Un nouvel arrêt estival a été constaté en raison de la pompe hydraulique défectueuse.

Effectifs de civelles aux passes pièges



La situation des effectifs d'anguillettes et d'anguilles est contrastée en Bretagne. Alors que sur la Vilaine, les anguillettes connaissent en 2020 une chute marquée, largement en-dessous de la moyenne des 5 années précédentes (34 189,8 en moyenne), leur effectif frôle le maximum connu sur le Loc'h voire le dépasse sur le Frémur en 2020.

Effectifs d'anguilles jaunes aux passes-pièges



MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

La Vilaine et le Frémur, 2 rivières index du Plan de gestion anguille !

Le suivi de la population d'anguilles sur la Vilaine

Suivi du recrutement et du stock en place d'anguilles jaunes

Seulement 84,5 kg de civelles aux passes-piège. Moins mauvais qu'en 2019 (17 668), mais loin du record de 2013 (145 103), 26 083 anguilles jaunes ont été comptabilisées en 2020, contre une moyenne de 35 673 les 5 années précédentes.

Pour le suivi du stock en place, 2 nouvelles stations ont été échantillonnées sur la Seiche en 2020 ; les résultats de ces stations n'ont pas encore été intégrées dans les analyses Vilaine. Sur les 19 stations de référence, les densités ont légèrement remonté en 2020 (0,52 ang/m² en 2020). Sur les stations aval, les densités sont en hausse, au-dessus de la cible des 0.3 anguilles ; sur la partie médiane, les densités sont correctes et faibles sur les stations amont. Sur les individus marqués, il semblerait qu'on ait une croissance faible en-dessous d'1 an mais l'effet n'est pas significatif. La croissance des anguilles est en moyenne de 20 mm par an.

Suivi de la dévalaison

Les dévalaisons d'anguilles argentées ont été suivies pour la 7ème année consécutive à l'aide d'un sonar multifaisceaux (DIDSON) placé au niveau du 4ème pertuis de vannes du barrage d'Arzal. Le concentrateur de la chambre d'acquisition qui sert à focaliser le faisceau s'est tordu à la fin du mois de janvier de la de saison 2017-2018, et la détection diminue fortement à partir de 9m. Ce problème de "myopie" a été réparé le 13 décembre. Il est en partie compensé par des hypothèses de diminution de l'efficacité de détection et la non prise en compte des détections au-delà de 11 m dans les extrapolations. Un nombre total de 1736 anguilles argentées a été compté lors des dépouillements. L'efficacité de la détection a été calculée en fonction de la taille des anguilles, de la position du DIDSON et de la distance au DIDSON. Pour extrapoler les effectifs migrants à l'ensemble de l'ouvrage, le pourcentage de surface de la vanne suivi par le sonar, et le ratio des débits de la vanne 4 aux autres vannes ont été utilisés. Les effectifs suivis pour les configurations correctes, c'est à dire quand le DIDSON est bien positionné par rapport aux écoulements, en surface et au fond sur la vanne (N=1 675), sont extrapolés à l'ensemble des vannes (N=52 486). Lorsque le DIDSON est mal placé, les effectifs sont estimés à partir des densités du jour même (N=11 170). L'estimation quantitative de la dévalaison sur la Vilaine, sur la période de suivi s'établit à (N=64 578) soit 35.8 tonnes. Cette valeur est en diminution lorsqu'on la compare aux dévalaisons des années précédentes (130 000, 119 600, 114 200, 69 500 (Suivi partiel), 114 200, 81 336 et 70 099) de 2012-2013 à 2017-2018.

Source : EPTB Vilaine

Le suivi de la population d'anguilles sur le Frémur

La campagne 2020 est la 26ème année de suivi mené sur le Frémur. Ce suivi est actuellement l'un des plus anciens en France et permet une vision à moyen terme de l'évolution des densités en anguilles sur la façade de la Manche.

En 2020, le recrutement est historique avec 91 047 anguillettes comptabilisés à Bois Joli et Pont Avet. Le recrutement fût précoce avec 70 % des anguilles à la passe-piège de Bois-Joli en avril et mai et fût très concentré avec plus de 50 % du recrutement sur une semaine de mai.

La densité moyenne en anguilles sur le bassin versant du Frémur à l'amont de la retenue Bois Joli est de 0.086 ind/m² en 2020 : c'est la valeur la plus faible depuis le début du suivi en 1995. Les densités sont quasiment nulles à l'amont des ouvrages non équipés du Moulin de la Marche et de la Motte Olivet.

Concernant la dévalaison 2019-2020, la grille de dévalaison a cédé. Les captures ont été partielles et une estimation du nombre d'anguilles dévalantes a été faite. Une nouvelle grille a été installée en novembre 2020. La majorité des anguilles ont dévalé sur la première quinzaine de décembre pour les 2 années avec une concomitance de la surverse de Bois Joli et d'une crue notable. Il s'agit de la 8ème sur 23 en termes d'effectifs avec 682 individus avec une forte proportion d'anguilles jaunes (35 %) qui s'explique par le transfert d'anguilles de Pont Avet vers Pont es Omnes en juin et octobre 2020 en raison des travaux menés à Pont Avet.

Source : FishPass pour MNHN

État de la colonisation des cours d'eau bretons par les anguilles selon la méthode des indices d'abondance

Le premier suivi des abondances d'anguilles par pêches électriques selon le **protocole des indices d'abondance anguilles (IA ANG)** a eu lieu en 2003 sur l'Aulne par l'Université de Rennes 1. Depuis 2007, le réseau de suivi a été repris par les fédérations de pêche sur les cours d'eau bretons avec comme objectif de suivre l'abondance et la colonisation des anguilles. Depuis 2003, plus de 1 100 opérations ont été échantillonnées sur 666 stations réparties sur une vingtaine de bassins versants. De plus, un réseau de suivi du recrutement estuarien a été mis en place en 2014 pour **suivre les variations interannuelles du recrutement en jeunes anguilles sur les cours d'eau bretons. Il est aujourd'hui constitué de 22 stations prospectées selon le protocole IA ANG.**

Ces suivis sont complétés depuis 2017 par la pose de dispositif passif, **les "flottangs"** (voir focus dans bilan des actions menées en 2017).

Le suivi régional du recrutement estuarien

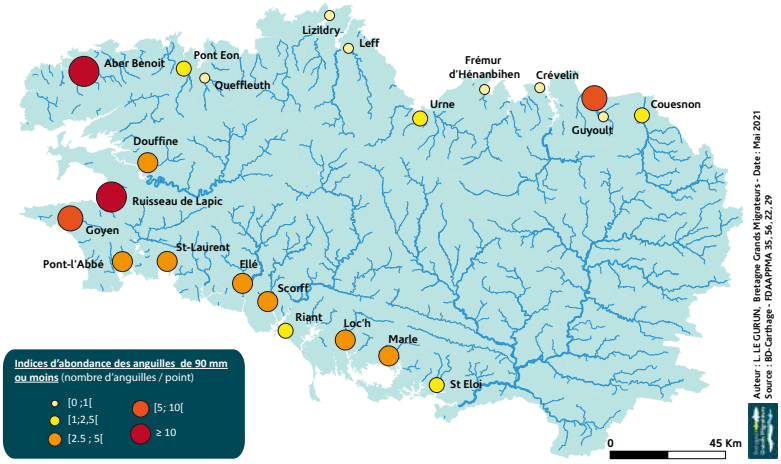
Le réseau de suivi est constitué de 22 stations suivis depuis 2014, le réseau est stabilisé depuis 2016.

L'indice breton du recrutement d'anguilles (individus dont la taille est inférieure ou égale à 90 mm) est de 4,04 en 2020. Stable depuis la mise en place du réseau de suivi en 2014, cet indice reste néanmoins à un niveau très bas par rapport à la moyenne reconstituée de l'indice breton 1960-1980 à partir de l'indice européen (54,5).

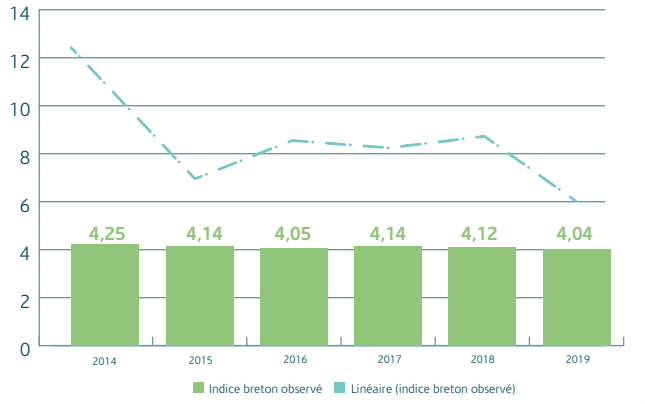
L'analyse des indices d'abondance des anguilles de 90 mm ou moins permet de distinguer en 2020 :

- 2 stations aux très fortes abondances (IA > 10) sur l'Aber Benoit et le Lapic
- 2 stations aux abondances fortes (IA entre 5 et10)
- 7 stations aux abondances moyennes (IA entre 2,5 et 5)
- 5 stations aux abondances faibles (IA 1 et 2,5)
- 6 stations aux abondances très faibles (IA < 1)

Indice de recrutement (anguilles de moins de 90 mm) sur les 21 stations suivis en Bretagne



Indice breton depuis la mise en place du réseau de suivi du recrutement



Le suivi régional des abondances d'anguille

L'indice breton du stock en place d'anguilles est de 0,0023 en 2020. Même s'il connait un léger rebond cette année, sa tendance est globalement à la baisse depuis 2016. Il est largement en-dessous de la moyenne de l'indice breton 1950-1959 (0,113), reconstitué à partir de l'indice européen.

L'analyse en structure de taille des bassins suivis permet de distinguer en 2020 :

- Le Couesnon qui présente sur la station aval, une population jeune avec un bon recrutement (anguilles < 150mm) et dès la 2ème station, une population en place ou vieillissante avec l'apparition progressive de grands individus (> 300 mm),
- Les fleuves côtiers costarmoricains qui présentent une population plutôt jeune mais avec un recrutement plutôt faible, à l'exception du Lizildry,
- Le Scorff qui présente sur les stations des parties aval et médiane, une population jeune avec un bon recrutement,
- Le Blavet qui présente une population jeune mais avec un recrutement très faible (peu d'anguilles < 150 mm) et sur les stations plus en amont une apparition progressive de grands individus (> 300 mm),
- Les bassins du Meu et de la Seiche (Vilaine) qui présentent une population jeune avec un bon recrutement et une population vieillissante sur l'amont, notamment sur le Meu.

Suivi de l'abondance et du front de colonisation des anguilles sur le Couesnon

Sur le Couesnon, 5 stations sont suivies chaque année. Ce suivi a pour objectif de suivre l'effet du barrage de Beauvoir sur la migration des civelles. Les effectifs capturés sont extrêmement faibles en 2020. On peut caractériser la population comme jeune sur le Couesnon avec une chute des effectifs très rapidement en amont. Entre 2015 et 2020, il y a eu peu d'évolution du front de colonisation. En 2021, il est prévu d'ajouter 3 stations en amont du bassin pour préciser le front de colonisation.

En parallèle, les effectifs comptés de civelles au barrage de la Caserne ont été comparés aux effectifs d'anguilles < 90 mm capturées à la station aval sur le Couesnon (indice d'abondance anguille). Sur les 5 années, les effectifs de civelles entrés dans le bassin sont bien corrélés aux EPA ANG < 90 mm. On constate une corrélation entre les bonnes et les mauvaises années. La comparaison va se poursuivre les prochaines années pour statuer sur la représentativité de la station aval du Couesnon par rapport au recrutement au barrage de la Caserne.

Source : FDAAPPMA35

État des populations d'anguilles sur les côtiers du département des Côtes d'Armor et le Gouëssant

La réactualisation de l'état des lieux des populations des côtiers costarmoricains dressé en 2013 est basé sur l'échantillonnage de 8 stations situées sur 4 cours d'eau trégorois entre Perros Guirrec et Pleumeur Gauthier ainsi que 4 cours d'eau du Penthièvre entre Yffiniac et Erquy. Les effectifs du suivi mené en 2013 et 2020 restent stables et très faibles.

Il s'agit de la 2ème année où il n'a pas été possible de mener les pêches sur le Gouëssant en raison des débits trop soutenus.

Source : FDAAPPMA22

Etat des populations d'anguilles sur les bassins de la Rade de Brest : Elorn, Mignonne, Camfrout, Penfeld et petits côtiers

Les pêches ont été reportées en 2021 en raison du contexte sanitaire (manque de personnel).

Etat des populations d'anguilles sur le Meu et la Seiche, 2 affluents de la Vilaine

Les **effectifs restent très faibles**, en particulier vers l'amont des bassins où le nombre d'individus chute rapidement comme en 2009 et 2016. Les classes de taille de moins de 300mm sont en légère progression, en particulier sur les secteurs avals, et plus précisément sur celui de la Seiche. Les classes de taille plus élevées sont globalement plutôt en régression. **Cela traduit un vieillissement continue de la population et un déficit global et récurrent en recrutement de jeunes individus.** Ces résultats semblent cohérents avec les quantités de civelles recensées en migration au barrage d'Arzal ces dernières années, en particulier depuis 2015 où les quantités ne dépassent pas 85 kg, sauf en 2019 avec 288 kg. Cependant, **le front de colonisation semble avoir progressé sur les deux bassins**, en particulier sur la Seiche où l'on retrouve des individus de moins de 150 mm très en amont sur le bassin, ce qui n'était pas le cas en 2016. Sur le Meu, le front de colonisation est bien stabilisé en amont du bassin, ce qui est

à mettre en relation avec les équipements mis en place dans les années 2000 pour améliorer le franchissement des anguilles. Sur la Seiche, les résultats de 2020 montrent que les améliorations menées ces dernières années en termes d'amélioration de la continuité écologique sont à poursuivre. Le recrutement reste globalement très insuffisant pour permettre un renouvèlement du stock et la production de géniteurs. La population d'anguilles, en particulier sur l'amont des bassins est vieillissante voire relictuelle.

Source : FDAAPPMA35

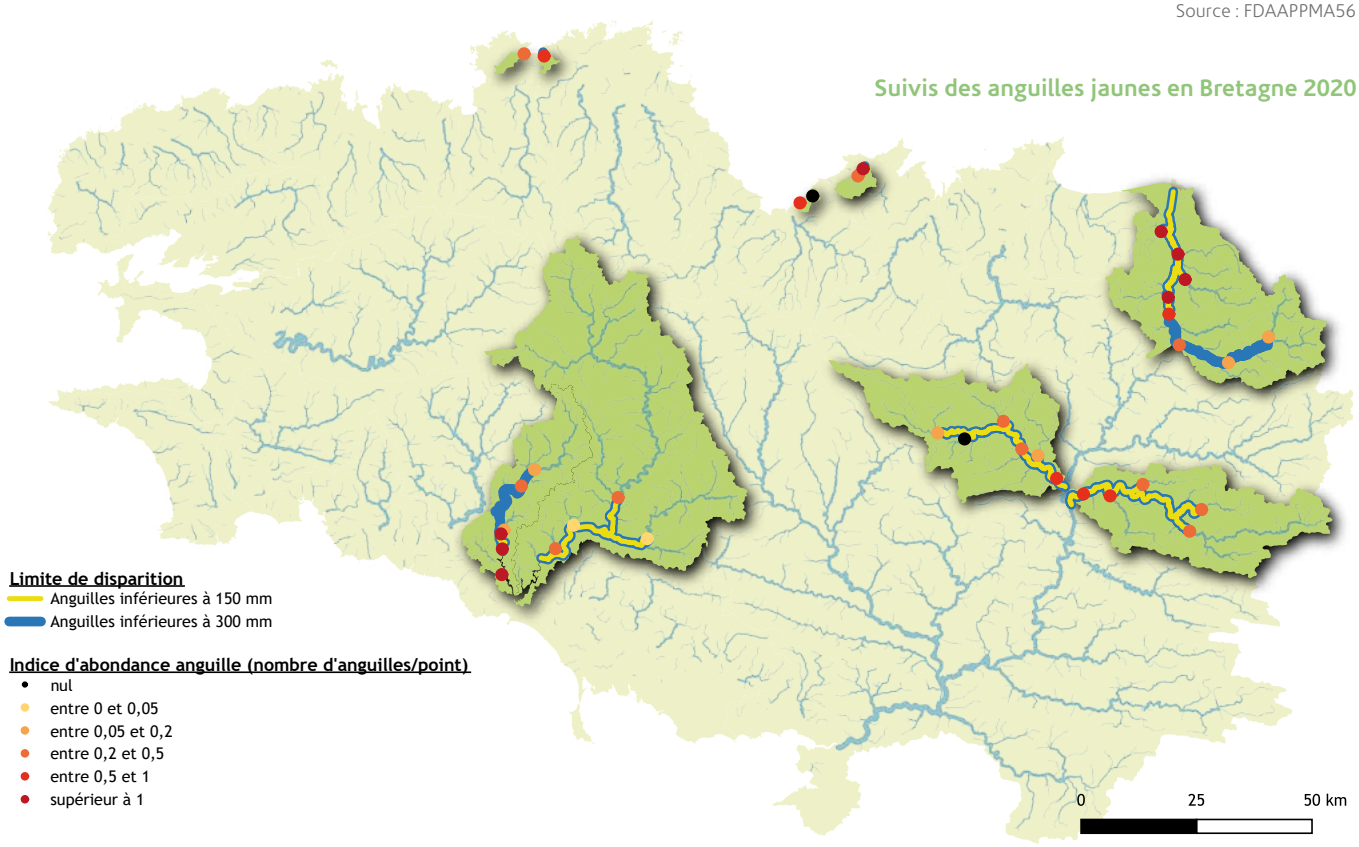
Etat des populations d'anguilles sur le bassin de l'Oust, affluent de la Vilaine

En 2019, les pêches ont été réalisées sur les stations de suivi de l'Arz et de la Claie, affluent de l'Oust lui-même affluent de la Vilaine.

Sur les stations de l'Oust, la situation est contrastée entre l'Arz et la Claie : les densités d'anguilles sont sensiblement plus élevées sur celle-ci, malgré une distance à la mer équivalente ou supérieure, mais les stations sont plus proches du cours principal de l'Oust que celles de l'Arz. Des effets propres aux stations prospectées (habitat plus favorable sur la Claie que sur l'Arz) pourraient aussi expliquer ces résultats.

Source : FDAAPPMA56

Suivis des anguilles jaunes en Bretagne 2020



Suivi en marais littoraux morbihannais

La Fédération de pêche du Morbihan est sollicitée par des acteurs locaux pour répondre à des questions liées à des problèmes de continuité sur les ouvrages au niveau des marais littoraux (marais de Séné et de Noyalo).

- Suivi dans la Réserve du marais de Séné

Un suivi a été mené avant et après aménagement d'une rampe à anguilles et la pose de cales dans les clapets. Les résultats montrent la présence d'anguilles après les travaux.

- Marais Natura 2000 – estuaire Noyalo

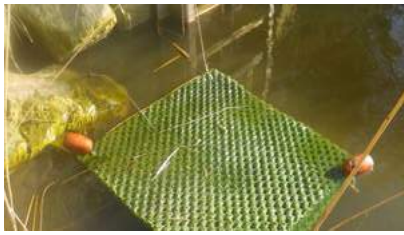
Des points de blocage ont été constatés suite à des aménagements récents réalisés pour préserver la nidification d'oiseaux qui n'avaient pas pris en compte la problématique de l'anguille.

- Pieds d'ouvrages sur le cours principal du Blavet

avant la réalisation des travaux de passes à anguilles par la Région Bretagne

Des pêches électriques sont menées sur les affluents mais ne sont pas envisageables sur le cours principal d'où l'utilisation des flottangs. Des difficultés migratoires sont mises en évidence avec la présence d'anguillettes uniquement en aval de l'écluse de Polvern (4 et 18 anguillettes, dont 2 civelles) et de celle des Gorêts (4 et 8 anguillettes). Aucune anguillette n'a été observée sur les 4 écluses en amont.





Flottangs en action
Source : FDAAPPMA56

Suivi de la population d'anguilles dans les marais de Dol de Bretagne

Le suivi a débuté en 2018 et s'effectue sur plusieurs petits côtiers de la baie du Mont Saint Michel avec un double objectif :

- L'amélioration des connaissances de la population dans des marais et développement d'une nouvelle technique non d'échantillonnage passive
- L'évaluation de l'efficacité des aménagements en faveur de la continuité.

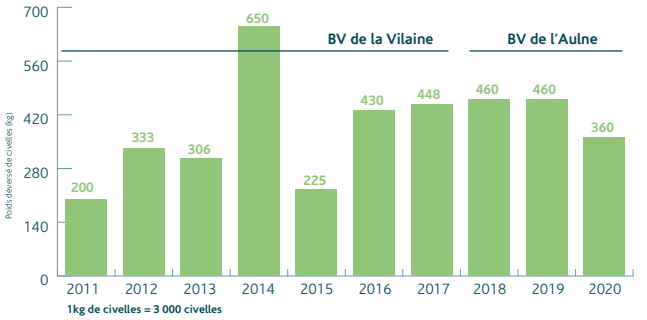
2020 est l'année où le nombre d'anguilles capturées a été le plus élevé. D'un point de vue méthodologique, le même nombre de relève a été effectué en 2020 par rapport aux années précédentes, mais sur une période de relève plus courte (2 mois au lieu de 3). Enfin, pour limiter la période d'échouage, les flottangs ont été relevés à marée haute. Les résultats mettent en avant l'efficacité des vantelles sur le franchissement des obstacles par l'anguille. A confirmer dans les années futures.

Source : FDAAPPMA35

Déversement de civelles sur l'Aulne en 2020

Dans le cadre du Plan de Gestion anguille, sont instituées des mesures de repeuplement de civelles. En début d'année 2020, 360 kg de civelles ont été déversées entre l'écluse de Cleden-Poher et l'écluse de Paule par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bretagne (CRPMEM).

Poids de civelles déversées depuis 2011 dans le cadre du repeuplement instauré par le Plan de gestion anguille





Déversement de civelles sur l'Aulne en janvier 2018 - © : CRPMEM

Suivi des captures d'anguilles par les pêcheurs amateurs aux lignes

Depuis 2008 et tous les 2 ans, Bretagne Grands Migrateurs en collaboration avec les Fédérations de pêche réalise des enquêtes auprès des pêcheurs pour estimer les captures d'anguilles jaunes en eau douce. Le principe de l'enquête est d'estimer les captures annuelles d'anguilles par département regroupant les pêcheurs en fonction de leur intérêt pour l'espèce à partir d'un modèle statistique.

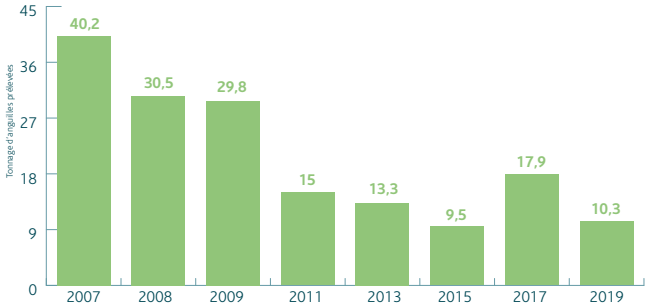
2020 est la 8ème année de l'évaluation des captures par les pêcheurs amateurs aux lignes faite en Bretagne. Le taux de retour de l'année 2020 est le plus faible depuis le début du suivi avec 1,6% de taux de retours (364 questionnaires) dans les 2 départements ayant participé à l'enquête (départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine) ; ceci est très certainement lié au confinement.

60% des captures concernent les pêcheurs qui recherchent souvent l'anguille qui représentent seulement 2% des pêcheurs. 13% des mortalités sont induites par des pêcheurs qui ne recherchent pas l'anguille (on estime la mortalité des anguilles à la relâche de 50%. 82% des anguilles ont été capturées dans le département de l'Ille-et-Vilaine. En moyenne, 31 4214 anguilles ont été capturées dans les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Le poids d'anguilles capturées est estimé en moyenne de 10,3 tonnes en 2019.

Entre 2007 et 2015, les captures d'anguilles par les pêcheurs amateurs aux lignes ne cessent de diminuer passant de 40,2 tonnes en 2007 à 10,3 tonnes en 2019.

Prochaine enquête en 2022 sur les captures de l'année 2021 !

Anguilles prélevées par les pêcheurs de loisirs en eau douce entre 2007 et 2019 (BGM)



Auteur : BGM

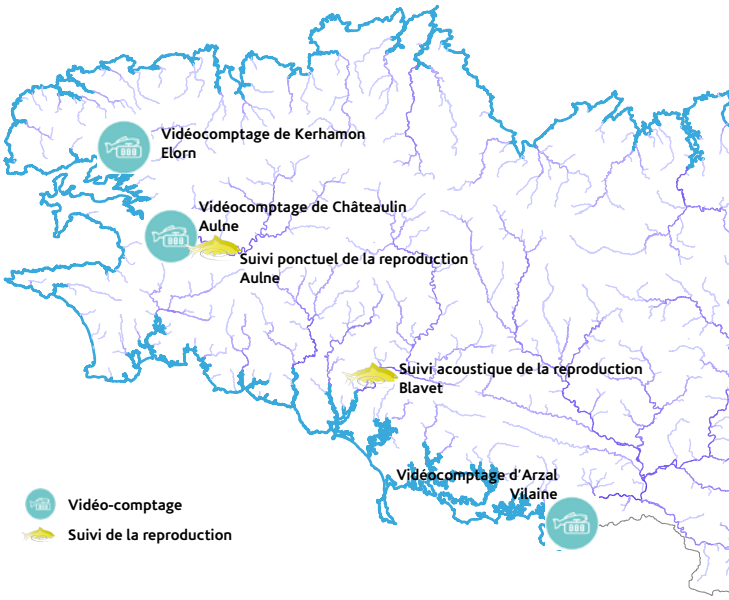
LES ALOSES

2020 s'est distinguée par des remontées d'**aloses aux stations de comptage** en hausse sur l'Aulne et en forte baisse sur la Vilaine. Ces effectifs sont à des niveaux bas voire très bas sur ces 2 cours d'eau. Des effectifs résiduels d'aloses sont également observés sur l'Elorn. Malgré les mesures de gestion mise en œuvre depuis 2016 sur la Vilaine par le COGEPOMI Bretagne pour réduire la période de pêche au filet des aloses, leur situation est mauvaise en 2020, bien en dessous- des 50 000 aloses attendues sur un bassin aussi vaste. La mauvaise situation des aloses est également constatée à l'échelle nationale avec néanmoins, un rebond sur le bassin de la Loire.

Indicateurs 2020

	SITUATION	TENDANCE
LES REMONTÉES DE GÉNITEURS		
- Vidéocomptage de Châteaulin sur l'Aulne		
- Piègeage du moulin des princes sur le Scorff		

Synthèse des actions menées en 2020 pour suivre l'état des populations d'aloses



Les remontées de géniteurs

Sur la Vilaine

En 2020, contrairement aux lamproies marines, la migration des aloses fût tardive. Les remontées d'aloses sont en forte baisse en 2020 avec 1029 individus comptés ; les effectifs sont faibles au regard des années 2018 et 2019. Ces résultats peuvent être liés au contrecoup de la forte exploitation des aloses par les pêcheurs professionnels en aval d'Arzal à partir de 2016. Depuis 2016, des mesures de gestion de la pêche des aloses ont été instaurées sur la Vilaine par le COGEPOMI Bretagne.

Source : EPTB Vilaine

Sur l'Aulne

2020 est une bonne année, sur les 10 dernières années, 2020 est la 2ème meilleure année avec un effectif migrant de 2389 individus (légère baisse par rapport à l'an dernier).

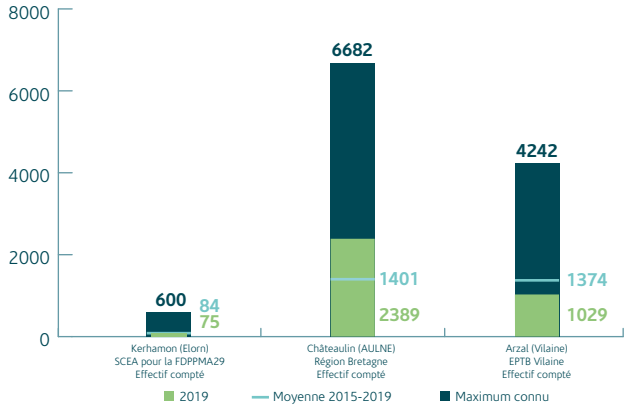
Source : Région Bretagne

Sur l'Elorn

Les effectifs d'aloses sont stables en 2020 avec 84 individus comptés cette année (moyenne de 75 sur la période 2015-2019 et maximum de 600). Il s'agit sur l'Elorn de petites populations d'aloses.

Source : SCEA pour la FDAAPPMA29

Effectifs d'aloses aux stations de vidéocomptage



Étude de faisabilité de suivi des aloses sur le Blavet

Sur le Blavet, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un suivi acoustique de bulls d'aloses a été mené en 2020 et se poursuivra en 2021. L'objectif est d'estimer l'abondance des aloses sur ce bassin, 3ème fleuve de Bretagne à accueillir de belles populations d'aloses. Deux secteurs d'étude sont suivis : le site de reproduction en aval des Gorêts et du parcours d'eaux vives en aval de l'écluse de Lochrist.

La méthode consiste à :

- Dispositif d'enregistrement composé d'un enregistreur, d'un microphone, d'une parabole et d'un système de fixation (Piquet, boîte étanche…)
- Dispositifs implantés en aval du barrage des Gorêts et au niveau du parcours d'eaux vives
- Mise en place des enregistreurs le soir avant le commencement de la reproduction et retrait en fin de nuit ou le matin
- Dépouillement des enregistrements avec le logiciel libre Audacity
- Calibration des enregistreurs par des comptages visuels sur le terrain en parallèle du comptage acoustique

Les résultats du suivi de l'année 2020 sont les suivants :

- Suivi acoustique réalisé du 18 mai au 4 juin sur 9 nuits de comptage
- 5 nuits sont sur le site des Gorêts et 6 nuits sur le parcours d'eaux vives, en raison de l'arrêt des enregistreurs (manque de batterie)
- 1 nuit de comptage visuel (18 mai 2020) effectuée pour apprécier l'efficacité du suivi acoustique mais très peu de bulls observés => Impossible de calculer un taux d'efficacité
- **1 030 bulls comptés dont 689 sur l'aval du barrage des Gorêts (67% du total)**

Les conditions de comptage des bulls furent difficiles en 2020 en raison de travaux sur le site du parcours d'eaux vives avec des ouvertures et fermetures des vannes qui ont probablement perturbé la reproduction des aloses du fait des variations des niveaux d'eaux. Par ailleurs, des bruits parasites liés aux travaux ont rendu le suivi acoustique plus difficile. Ces travaux ont été menés en urgence par les services de la Région Bretagne.

Les conclusions :

- **Faisabilité d'un suivi acoustique de la reproduction des aloses sur le Blavet PROUVÉE**
- Améliorations à apporter : repositionnement d'un ou plusieurs enregistreurs, lancement du suivi en fonction des conditions environnementales, appréciation de l'efficacité du suivi par la mise en place de comptage visuels réguliers sur une plage horaire étendue

Les perspectives 2021

- Intégration des données de suivi dans le modèle ABC développé par Cédric Tentelier de l'Université de Pau et Pays de l'Adour pour estimer l'effectif d'aloses femelles sur une frayère à partir de comptages de bulls

Télécharger le rapport de synthèse : https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/images/pdf/Aloses/2020_Repro-ALO_BLAVET.pdf

Lien pour télécharger le rapport « Tentelier, C. 2018. Optimiser l'estimation des effectifs de géniteurs d'alose par l'observation du comportement reproducteur individuel. Rapport final. Rapport final. AFB-INRA » : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03198790

Source : FDAAPPMA56 - BGM



Prémices diurnes de la reproduction chez l'alose © Pierre Rigalleau



Suivi de la reproduction de l'alose sur l'Aulne

Dans le cadre de l'ouverture des 5 pertuis de l'Aulne canalisée au printemps, un suivi des bulls d'aloses est mené pour suivre la limite du front de colonisation jusqu'à Trésiguidy, l'objectif étant de faire remonter les aloses jusqu'à cette frayère. En 2020, seule 1 nuit de comptage a pu être menée et aucun bull n'a été comptabilisé ; il pourrait s'agit d'un mauvais choix de la date de sortie terrain ou de l'impact des épisodes pluvieux.

Depuis le début du suivi en 2014, en moyenne 85 % des effectifs d'aloses profitent de l'ouverture des pertuis. Sur les 7 années d'ouvertures, seulement 2 années ont vu uniquement quelques individus à se présenter à Trésiguidy.

Source : EPAGA



Bilan des actions de suivi des poissons migrateurs réalisées en 2020

DPT	SAGE	BV	Espèce suivie	INTITULÉ DE L'OPÉRATION	MAÎTRE D'OUVRAGE
22	Côtes d'Armor		SAT	Suivi - Indices d'abondance de juvéniles de saumon sur le Jaudy, le Leff, le Léguer, le Yar, le Gouet et le Trieux	FDAAPPMA22
22	Côtes d'Armor		ANG	Poursuivre le suivi du front de colonisation sur les côtiers costamoricains et suivi du recrutement annuel / Suivi du front de colonisation par la méthode des indices d'abondance anguille sur le Gouëssant	FDAAPPMA22
22	Côtes d'Armor		LPM	Suivi - Reproduction de la Lamproie marine dans le département des Côtes d'Armor	FDAAPPMA22
22	Léguer	Baie de Lannion	SAT	Evaluation de l'expérimentation du no-kill sur le Léguer	FDAAPPMA22
29	Aulne, Elorn, Douron, Elle-Isole, Goyen,Odet, Aven, Penze, Queffleuth		SAT	Suivi - Indices d'abondance de juvéniles de saumons sur l'Aulne, Elorn, Douron, Elle-Isole, Goyen,Odet, Aven, Penze, Queffleuth, Mignonne, Camfrout et Faou	FDAAPPMA29
29	Odet/Jet/Steïr	Odet	ANG	Réseau de suivi de recrutement en juvéniles d'anguilles et Etat des populations d'anguille sur les bassins de la rade de Brest (Elorn, Mignonne, Camfrout, Penfeld, petits côtiers)	FDAAPPMA29
29	Elorn	Elorn	MIG	Suivi - Vidéo comptage à Kerhamon sur l'Elorn	FDAAPPMA29
29	Aulne	Aulne	MIG	Suivi - Vidéo comptage à l'Observatoire aquatique de Châteaulin sur l'Aulne (hors communication)	Région Bretagne
29	Aulne	Aulne	MIG	Suivi - Passe piège à anguille de Châteaulin sur l'Aulne (hors communication)	Région Bretagne
29	Aulne	Aulne	SAT	Suivi - Dispositif de comptage de Moulin Neuf sur l'Aulne	FDAAPPMA29
29	Aulne	Aulne	MIG	Mise en œuvre de pêches de sauvetage dans le cadre de l'expérimentation d'ouverture des pertuis sur l'Aulne canalisée en 2020 (printemps et automne)	FDAAPPMA29
35	Couesnon	Couesnon	SAT	Suivi - Indice d'abondance de juvéniles de saumons sur le bassin du Couesnon	FDAAPPMA35
35	Vilaine, Couesnon	Vilaine, Couesnon	ANG	Suivi des populations d'anguille sur le bassin du Couesnon et réseau de suivi du recrutement	FDAAPPMA35
35	Vilaine, Couesnon	Vilaine, Couesnon	LPM	Suivi - Recensement des frayères à lamproies marines sur le bassin du Couesnon	FDAAPPMA35
35	Guyoult, Biez Jean	Dol et bassins côtiers	ANG	Suivi des anguilles sur les marais doux du territoire du SAGE de Dol de Bretagne	FDAAPPMA35
35	Frémur	Rance	ANG	Suivi des populations d'anguilles sur le bassin du Frémur	MNHN
56	Blavet, Oust, Elle	Blavet, Ellé, Vilaine, Golfe Morbihan	SAT	Suivi - Indice d'abondance de juvéniles de saumons sur l'Elle, du Blavet et de l'Oust, Loc'h, Pont du Roc'h et Kergroix, Liziec / Révision de cartographie des habitats sur le cours principal de l'Ellé	FDAAPPMA56
56	Ellé, Blavet, côtiers	Ellé, Blavet, Golfe Morbihan	LPM	Suivi - Reproduction de la Lamproie marine sur le bassin de l'Ellé, Blavet, Oust et petits côtiers	FDAAPPMA56
56	Morbihan		ANG	Suivi anguille - Réseau de suivi annuel du recrutement - Suivi de l'abondance et du front de colonisation de la population d'anguilles sur le Blavet et le Scorff - Mener des opérations pilote de suivi des anguilles dans les marais du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel	FDAAPPMA56
56	Oust, Blavet	Vilaine, Blavet	ALA	Suivi des populations d'aloses sur le Blavet et enquête halieutique sur les captures d'aloses par les pêcheurs amateurs sur l'Oust, la Vilaine et le Blavet	FDAAPPMA56
56	Scorff	Scorff	SAT	Suivi - Stations de contrôle des migrations au Moulin des Princes sur le Scorff	FDAAPPMA56
56	Vilaine	Vilaine	MIG	Suivi - Station de contrôle des migrations au barrage d'Arzal sur la Vilaine	EPTB Vilaine
56	Vilaine	Vilaine	ANG	Suivi - Gestion de l'anguille sur le bassin de la Vilaine : Suivi du recrutement fluvial sur les 2 passes piège et stock en place d'anguilles jaunes par pêche électrique	EPTB Vilaine
56	Vilaine	Vilaine	ANG	Suivi - Station de contrôle de la migration d'avalaison de l'anguille argentée au barrage d'Arzal sur la Vilaine	EPTB Vilaine
Bret	Bretagne	Bretagne	MIG	Coordination des actions en Bretagne et Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne	BGM

LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

En Bretagne

Les indicateurs clés de la continuité en 2020

- **Étude ou maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de la continuité écologique :**
 - » Montant des dépenses engagées : 538 773 €
 - » Nombre d'ouvrages concernés : 35
- **Travaux engagés sur des ouvrages en liste 2 du L214.17 :**
 - » Montant des dépenses engagées : 1 005 524 €
 - » Nombre d'ouvrages aménagés ou effacés : 16
 - 3 effacements et 1 arasement de seuil correspondant à 4,8 m de hauteur de chute effacée
 - 12 aménagements (diapositifs de franchissement ou assimilés : rampe en enrochements, brèche, bras de contournement…) correspondant à 15,7 m de hauteur de chute aménagée

Mise en conformité des ouvrages sur les cours d'eau de la Région Bretagne classés en liste 2 du L214-17

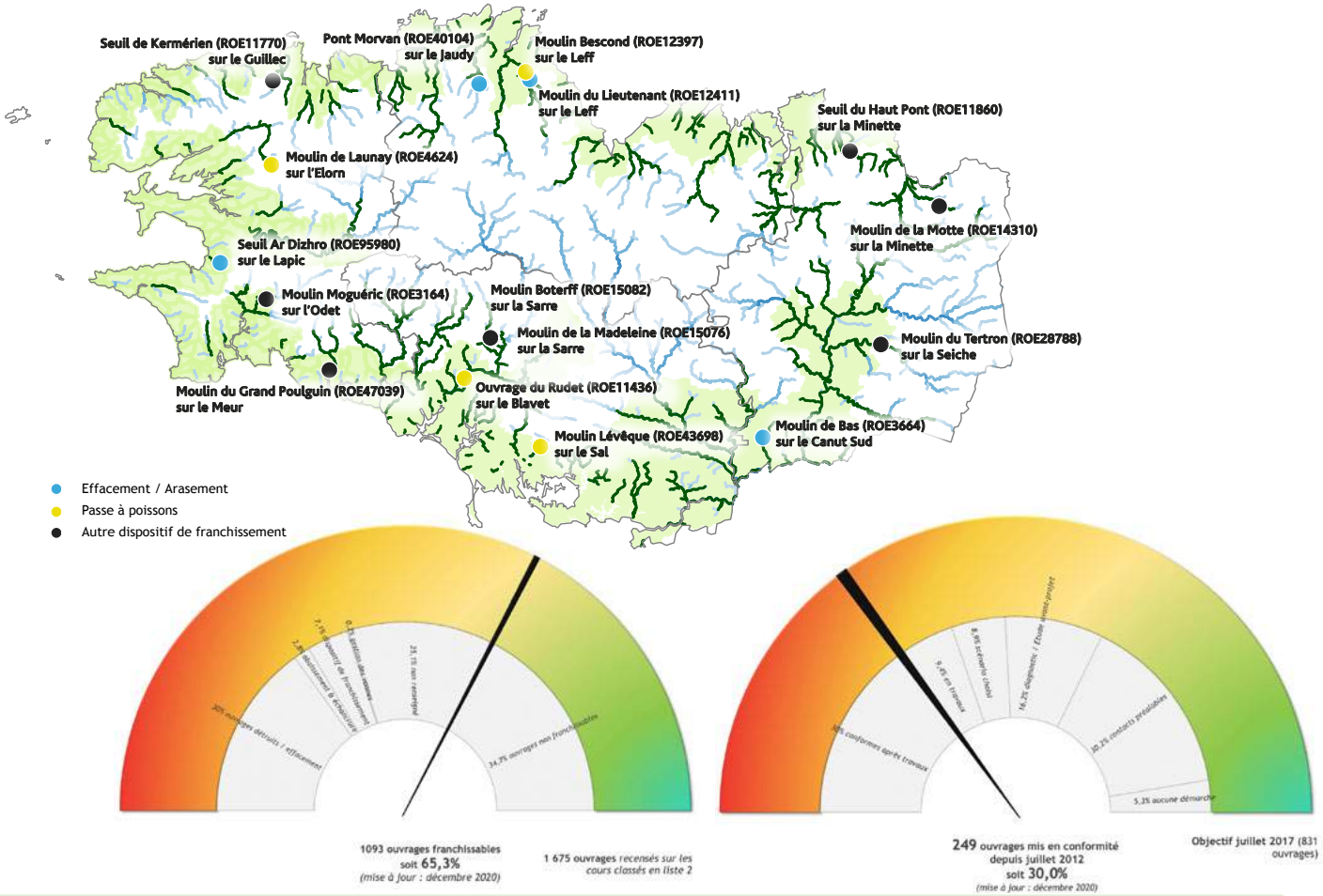
Au 31 décembre 2021 en Bretagne, sur les 1 682 ouvrages recensés sur les cours d'eau classés en liste 2 dans le ROE, 1 100 sont considérés comme franchissables.

De 2012 à 2020, 249 ouvrages ont été mis en conformité sur les 831 répertoriés comme non conformes depuis à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de classement en liste 2 sur les cours d'eau bretons soit un avancement de 30%.

Au 31 décembre 2020 :

- » 249 : conformes après travaux
- » 78 : en cours de travaux
- » 74 : scénario retenu
- » 135 : diagnostic ou étude avant-projet
- » 251 : contacts préalables
- » 44 : aucune action engagée

Obstacles à l'écoulement en liste 2 du L214.17 ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique subventionnés en Bretagne en 2020



Pour plus d'informations, consulter la fiche indicateur état d'avancement de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 sur le site de l'Observatoire des poissons migrateurs !

Dans le Morbihan

Les indicateurs clés de la continuité en 2020

» **Étude ou maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de la continuité écologique :**

* Montant des dépenses engagées : 205 935 €
* Nombre d'ouvrages concernés : 17

» **Travaux engagés sur des ouvrages en liste 2 du L214.17 :**

* Montant des dépenses engagées : 506 582 €
* Nombre d'ouvrages concernés : 4
 - 4 dispositifs de franchissement ou assimilés correspondant à 5,0 m de hauteur de chute aménagée

Seuil de l'ouvrage du Rudet (ROE11436) sur le BLAVET

- Passe à anguilles et dispositif de dévalaison
- MO : Société française des chutes et barrages
- Montant : 395 560 € HT
- Financement public : 60 % Agence de l'eau Loire-Bretagne

Seuil du Moulin de la Madeleine (ROE15076) sur la SARRE

- Passe naturelle en enrochements périodiques
- MO : SMB Blavet
- Montant : 28 717 € HT
- Financement public : 50 % Agence de l'eau Loire-Bretagne et 20 % du Conseil départemental du Morbihan



Avant et après travaux © Y. Merle, Syndicat de la vallée du Blavet

Seuil du Moulin de Boterf (ROE15082) sur la SARRE

- Passe naturelle en enrochements périodiques
- MO : SMB Blavet
- Montant : 37 305 € HT
- Financement public : 50 % Agence de l'eau Loire-Bretagne et 20 % du Conseil départemental du Morbihan



Avant et après travaux © Y. Merle, Syndicat de la vallée du Blavet

Mise en conformité des ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 dans le Morbihan

En 2020, 61,8% de l'ensemble des ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 (ROE), soit 247 ouvrages, sont considérés comme franchissables pour les poissons migrateurs ciblés par l'arrêté de classement.

A la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de classement en liste 2 dans le Morbihan (22 juillet 2012) :

» **180 ouvrages à mettre en conformité**

» **27 mis en conformité entre 2012 et 2020**

Au 31 décembre 2020 :

» **27 : conformes après travaux**

» **18 : en cours de travaux**

» **5 : scénario retenu**

» **79 : diagnostic ou étude avant-projet**

» **51 : contacts préalables**

» **0 : aucune action engagée**

Seuil du Moulin l'Évêque (ROE43698) sur le SAL

- Arasement partiel du seuil (brèche et rampe rugueuse) + pré-seuil + passe à anguille
- MO : Conseil départemental du Morbihan
- Montant : 15 000 € TTC
- Financement public : 80 % Agence de l'eau Loire-Bretagne

Seuil du Moulin de Tréalvé (ROE39626) sur le LIZIEC

- Micro-seuils et retrait de la vanne
- MO : particulier
- Montant : 13 050 € TTC
- Financement public : 50 % Agence de l'eau Loire-Bretagne

En Ille-et-Vilaine

Les indicateurs clés de la continuité en 2020

- **Étude ou maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de la continuité écologique :**
 - » Montant des dépenses engagées : 50 854 €
 - » Nombre d'ouvrages concernés : 4
- **Travaux engagés sur des ouvrages en liste 2 du L214.17 :**
 - » Montant des dépenses engagées : 194 535 €
 - » Nombre d'ouvrages aménagés ou effacés : 4
 - 1 effacement de seuils correspondant à 1,7m de hauteur de chute effacée
 - 3 dispositifs de franchissement ou assimilés correspondant à 6,7 m de hauteur de chute aménagée

Mise en conformité des ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 en Ille-et-Vilaine

En 2020, 66,9% de l'ensemble des ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 (ROE), soit 218 ouvrages, sont considérés comme franchissables pour les poissons migrateurs ciblés par l'arrêté de classement.

A la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de classement en liste 2 en Ille-et-Vilaine (22 juillet 2012) :

- » 183 ouvrages à mettre en conformité
- » 75 mis en conformité entre 2012 et 2020

Au 31 décembre 2020 :

- » 75 : conformes après travaux
- » 34 : en cours de travaux
- » 36 : scénario retenu
- » 2 : diagnostic ou étude avant-projet
- » 28 : contacts préalables
- » 8 : aucune action engagée

Seuil de l'étang du Moulin de la Motte (ROE14310) sur la MINETTE

- Ouverture de la digue et création de 25 pré-seuils
- MO : Syndicat Mixte Loisance-Minette
- Montant : 162 130,80 € TTC
- Financement public : 70 % Agence de l'eau Loire-Bretagne et 10 % conseil département de l'Ille-et-Vilaine




Avant et après travaux © : N. Sourdin, SM Loisance-Minette

Seuil du moulin de Bas (ROE3664) sur le CANUT SUD

- Effacement
- MO : EPTB Vilaine
- Montant : 11 160 € TTC
- Financement public : 80 % Agence de l'eau Loire-Bretagne




Avant et après travaux © : A. Montrelay, EPTB Vilaine

Seuil du Pont du lieu-dit "Haut Pont" (ROE11860) sur le GUYOULT

- Rampe en enrochement rustique
- MO : Syndicat des bassins côtiers de la Région de Dol de Bretagne
- Montant : 15 060 € TTC
- Financement public : 50 % Agence de l'eau Loire-Bretagne, 20 % de la Région Bretagne et 10 % du Conseil département de l'Ille-et-Vilaine




Avant et après travaux © : F. Hyacinthe,
Syndicat des bassins côtiers de la Région de Dol de Bretagne

Dans les Côtes d'Armor

Les indicateurs clés de la continuité en 2020

- **Étude ou maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de la continuité écologique (sans prendre en compte les études sur le territoire du Leff-Trieux-Ic et Jaudy-Guindy-Bizien) :**
 - » Montant des dépenses engagées : 248 308 €
 - » Nombre d'ouvrages concernés : 12
- **Travaux engagés sur des ouvrages en liste 2 du L214.17 :**
 - » Montant des dépenses engagées : 253 401 €
 - » Nombre d'ouvrages aménagés ou effacés : 3
 - * 1 effacement et 1 arasement de seuil correspondant à 2,7 m de hauteur de chute effacée
 - * 1 dispositif de franchissement correspondant à 1,7 m de hauteur de chute aménagée

Mise en conformité des ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 dans les Côtes d'Armor

En 2020, 62,7% de l'ensemble des ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 (ROE), soit 320 ouvrages, sont considérés comme franchissables pour les poissons migrateurs ciblés par l'arrêté de classement.

A la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de classement en liste 2 dans les Côtes d'Armor (22 juillet 2012) :

- » 254 ouvrages à mettre en conformité
- » 64 mis en conformité entre 2012 et 2020

Au 31 décembre 2020 :

- » 64 : conformes après travaux
- » 9 : en cours de travaux
- » 18 : scénario retenu
- » 45 : diagnostic ou étude avant-projet
- » 82 : contacts préalables
- » 36 : aucune action engagée

Seuil du moulin du Lieutenant (ROE12411) sur le LEFF

- Démantèlement du seuil
- MO : Guingamp Paimpol Agglomération
- Montant : 17 173,73 € TTC
- Financement public : 70 % Agence de l'eau Loire-Bretagne et 10 % du Conseil départemental des Côtes d'Armor




Avant et après travaux © : J. Clermont, GPA

Seuil du moulin Bescond (ROE12397) sur le LEFF

- Passe à poissons
- MO : Particulier (SCI des Milles Pierres)
- Montant : 97 664 € TTC
- Financement public : 40 % Agence de l'eau Loire-Bretagne




Avant et après travaux © : SCI des Milles Pierres

Seuil de Pont Morvan (ROE44104) sur le JAUDY

- Arasement et modification de la prise d'eau
- MO : Lannion
- Montant : 138 653 € TTC
- Financement public : 70 % Agence de l'eau Loire-Bretagne




Avant et après travaux © : ????

Dans le Finistère

Les indicateurs clés de la continuité en 2020

- **Étude ou maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de la continuité écologique :**
 - » Montant des dépenses engagées : 33 680 €
 - » Nombre d'ouvrages concernés : 2
- **Travaux engagés sur des ouvrages en liste 2 du L214.17 :**
 - » Montant des dépenses engagées : 51 007 €
 - » Nombre d'ouvrages concernés : 5
 - * 1 effacement correspondant à 0,4 m de hauteur de chute effacée
 - * 4 dispositifs de franchissement ou assimilés correspondant à 2,3 m de hauteur de chute aménagée

Seuil de la station de jaugeage de Trézilidé (ROE17782) sur le GUILLEC

- Mise en place de gros blocs à l'aval
- MO : DREAL Bretagne
- Montant : 6 000 € TTC
- Financement public : 60 % Agence de l'eau Loire-Bretagne




Avant et après travaux © P-A. Rousseau, DREAL Bretagne

Seuil de la pisciculture de Launay (ROE4624) sur l'ELORN

- Passe à anguilles + échancrures revues de la passe à poissons
- MO : Pisciculture de Launay
- Montant : 3 500 € TTC
- Financement public : 0 %




Avant et après travaux © J. Lescoat, DDTM29

Seuil du Moulin du Grand Poulguin (ROE7039) sur l'AVEN

- Rampe en enrochements
- MO : Particulier
- Montant : 33 241 € TTC
- Financement public : 0 %

Mise en conformité des ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2 du L214-17 dans le Finistère

En 2020, 70,6 % de l'ensemble des ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 (ROE), soit 315 ouvrages, sont considérés comme franchissables pour les poissons migrateurs ciblés par l'arrêté de classement.

A la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de classement en liste 2 dans le Finistère (22 juillet 2012) :

- » 214 ouvrages à mettre en conformité
- » 83 mis en conformité entre 2012 et 2020

Au 31 décembre 2020 :

- » 83 : conformes après travaux
- » 17 : en cours de travaux
- » 15 : scénario retenu
- » 9 : diagnostic ou étude avant-projet
- » 90 : contacts préalables

Seuil amont Ar Dizhro hent au lieu-dit Ruyen (ROE95980) sur le LAPIC

- Effacement
- MO : EPTB Baie de Douarnenez
- Montant : 11 766 € TTC
- Financement public : 70 % Agence de l'eau Loire-Bretagne et 10 % Conseil départemental du Finistère




Avant et après travaux © O. Robin, EPAB

Seuil du Moulin Mogueric (ROE3164) sur l'ODET

- Création d'une brèche
- MO : Particulier
- Montant : Travaux en régie - 0 € TTC
- Financement public : 0 %




Avant et après travaux ©J. Lescoat, DDTM29




Avant et après travaux ©J. Lescoat, DDTM29

Bilan des actions en faveur de la restauration de la continuité écologique réalisées en 2020

Opération 2020 - Travaux

DPT	SAGE	BV	COURS D'EAU	INTITULÉ	NATURE DES TRAVAUX	MAÎTRE D'OUVRAGE
22	Jaudy	Argoat-Trégor-Goëlo	Jaudy	Restauration de la continuité écologique sur le seuil de Pont Morvan (ROE40104) sur le Jaudy	Arasement avec modification de la prise d'eau	Syndicat mixte du Jaudy
22	Leff	Argoat-Trégor-Goëlo	Leff	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Lieutenant (ROE12411) sur le Leff	"Démantèlement et aménagement paysager. Prix du démantèlement"	Guingamp Paimpol Agglomération
22	Leff	Argoat-Trégor-Goëlo	Leff	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du moulin Bescond (ROE12397) sur le Leff	Aménagement (passe à poissons)	Particulier (SCI des Milles Pierres)
35	Loisance Minette	Couesnon	Loisance	Restauration de la continuité écologique du seuil de l'Etang du Moulin de la Motte (ROE14310) sur la Minette	Ouverture de la digue et création de 25 pré-seuils	Syndicat mixte Loisance Minette
35	Seiche	Vilaine	Seiche	Restauration de la continuité écologique au niveau du Moulin de Tertron (ROE28788) sur la Seiche	Bras de contournement	Particulier
35	Canut Sud	Vilaine	Canut Sud	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin de Bas (ROE3664) sur le Canut Sud	Effacement	EPTB Vilaine
35	Guyoult	Dol de Bretagne	Guyoult	Restauration écologique du seuil du Pont du lieu-dit du "Haut Pont" (ROE11860) sur le Guyoult	Rampe en enrochement	Syndicat des bassins côtiers de la Région de Dol de Bretagne
29	Horn	Léon-Trégor	Guillec	Restauration de la continuité écologique sur le seuil de la station de jaugeage de Trézilidé / Kermérien (RD788) (ROE111770) sur le Guillec	Aménagement (mise en place de gros blocs à l'aval)	DREAL
29	Elorn	Elorn	Elorn	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin de Launay (ROE4624) sur l'Elorn	Passe à anguille + échancrures revues de la passe à poisson	Pisciculture de Launay
29	Lapic	Baie de Douarnenez	Lapic	Restauration de la continuité écologique sur le seuil amont Ar Dizhro hent au lieu-dit Ruyen (ROE95980) sur la Lapic	Effacement	EPTB Baie de Douarnenez
29	Odet	Odet-Jet-Steïr	Odet	Restauration de la continuité écologique sur le seuil Du moulin Mogueric (ROE3164) sur l'Odet	Création d'une brèche	Bolloré
29	Aven	Sud Cornouaille	Aven	Restauration de la continuité écologique sur le seuil des Moulins du Grand Poulguin et de Ty Meur (ROE7039) sur l'Aven	Rampe en enrochement	Particulier
56	Blavet	Blavet	Blavet	Restauration de la continuité écologique sur le seuil de l'ouvrage du Rudet (ROE11436) sur le Blavet	Passe à anguilles et dispositf de dévalaison	Société française des chutes et barrages
56	Blavet	Blavet	Sarre	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin de la Madeleine (ROE15076) sur la Sarre	Passe naturelle en enrochements périodiques	SMV Blavet
56	Blavet	Blavet	Sarre	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du moulin de Boterff (ROE15082) sur la Sarre	Passe naturelle en enrochements périodiques	SMV Blavet
56	Sal	Ria d'Etel et Golfe du Morbihan	Sal	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin l'Evêque (ROE43698) sur le Sal	"Arasamement partiel du seuil (brêche et rampe rugueuse) + pré-seuil + passe à anguille "	Département du Morbihan

Seules les actions en partie financées par des fonds publics sont présentées

Opérations 2020 - Études préalables et études de maîtrise d'œuvre

DPT	SAGE	BV	COURS D'EAU		INTITULÉ	MAÎTRE D'OUVRAGE
22	Léguer - Guic - Bizien	Baie de lannion	Léguer - Guic - Bizien	Etude de maîtrise d'œuvre	Restauration écologique sur moulin Traou hi (ROE22956 - L2) sur le Léguer, Milin ar cosquer izellan (ROE22953 - hors L2), Milin ar cosquer huellan (ROE22952 - hors L2), Milin Koz paper (ROE22945 - hors L2), Milin Coat Run et Milin Traou Hi (hors L2) et milin Kerambastard (L2) sur le Guic et au niveau du Moulin Vigodez (ROE36612) sur le Bizien	Lannion Trégor Communauté
22	Léguer - Guindy	Baie de lannion	Léguer - Guindy	Etude de maîtrise d'œuvre	Restauration de la continuité écologique au niveau de 2 seuils de moulins : Cleziou (ROE22549), et Craou Morc'h(ROE22405) sur le Léguer et sur le seuil du Moulin Pont-ar-Scoul (ROE23058) sur le Guindy	Lannion Trégor Communauté
22	Gouët	Baie de St Brieuc	Gouët	Etude de maîtrise d'œuvre	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage et écluse du Légué (ROE33022) (dont ROE29483) sur le Gouët	Région Bretagne
22	Rance	Rance-Frémur-Baie de Beaussaie	Rance	Etude	Etude de la restauration de la continuité écologique sur 4 ouvrages de la Rance : Moulins du Mein (Auberge de Jeunesse) et de la Roche (ROE33612), Fontaine des Eaux (ROE60627) et ancien moulin de Dombriand (ROE60628) et 1 ouvrages non référencé dans le ROE (seuil de passage sous N176) sur le Dinan (= Argentel)	CŒUR Emeraude
35	Haut Couesnon	Couesnon	Nançon	Etude	Restauration de la continuité écologique sur le Moulin de Gué Landry (ROE6133) sur le Nançon	Fougères Agglomération
35	Haut Couesnon	Couesnon	Nançon	Etude	Restauration de la continuité écologique sur le seuil de la laiterie Nazart (ROE6140) sur le Nançon	Fougères Agglomération
35	Loisance Minette	Couesnon	Loisance	Etude de maîtrise d'œuvre	Restauration de la continuité écologique du seuil de l'Etang du Moulin de la Motte (ROE14310) sur la Minette	Syndicat mixte Loisance Minette
35	Ille et Illet	Vilaine	Illet	Etude	Restauration écologique au niveau du Moulin de la Coutancière (ROE18800) sur l'Illet	Syndicat Mixte du bassin versant de l'Ille et de l'Illet
29	Saint-Laurent	Sud Cornouaille	Saint-Laurent	Etude	Restauration de la continuité au droit du seuil de Beg Menez (ROE85909) sur le Saint-Laurent	CC Pays Fouesnantais
56	Ellé	Ellé-Isole-Laïta	Ellé	Etude de maîtrise d'œuvre	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de la prise d'eau Saint Yves (ROE84874) sur l'Ellé	Eau du Morbihan
56	Blavet	Blavet	Blavet	Etude de maîtrise d'œuvre	Restauration de la continuité écologique du parc d'eau vive à Inzinzac Lochrist (ROE30888)	Lorient Agglomération
56	Riant	Blavet	Riant	Etude de maîtrise d'œuvre	Restauration de la continuité écologique sur le seuil du lavoir et étang de de Kerberen (ROE58459) sur le Riant	Lorient agglomération
56	Riant	Blavet	Riant	Etude de maîtrise d'œuvre	Restauration de la continuité écologique sur le seuil de l'ouvrage de la chapelle de Locjean (ROE58461) sur le Riant	Lorient agglomération
56	Riant	Blavet	Riant	Etude de maîtrise d'œuvre	Restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de Locjean - RD33 (ROE58460) sur le Riant	Lorient agglomération
56	Riant	Blavet	Riant	Etude de maîtrise d'œuvre	Restauration de la continuité écologique sur la digue à la mer - route de Kermer (ROE58458) sur le Riant	Lorient agglomération
56	Ria d'Etel	Ria d'Etel et Golfe du Morbihan	Calavret	Etude	Restauration de la continuité écologique sur le seuil de l'étang de Saint Jean (ROE63191) sur le chenal de Saint-Jean	Conservatoire espace littoral et des rivages lacustres
56	Ria d'Etel	Ria d'Etel et Golfe du Morbihan	"Ruisseau du Poumen Ruisseau du moulin de Cochelin Ruisseau de la Demi-Ville Pont du Roc'h"	Etude	Restauration de la continuité écologique sur 9 seuils des cours d'eau de la Ria d'Etel et du Golfe du Morbihan : moulin du Sac'h sur le ruisseau du Poumen, moulin de Cochelin sur le ruisseau du moulin de Cochelin, moulin de Kergroëz, moulin de Bodez, moulin de Keraudran, moulin du Guern, moulin de Kerbastard et moulin de Castellin sur le ruisseau de la Demi-Ville et moulin du Roc'h sur le Pont du Roc'h	Syndicat mixte de la Ria d'Etel
56	Saint-Eloi	Vilaine	Saint-Eloi	Etude de maîtrise d'œuvre	Restauration de la continuité écologique sur le Moulin Glaud (ou Glô) (ROE59493) à Questembert	EPTB Vilaine

Seules les actions en partie financées par des fonds publics sont présentées.

ACTIONS DE COMMUNICATION

2020 fût marquée par la situation sanitaire et l'annulation d'évènements… Pour autant, quelques actions de communication ont pu être menées…

La lettre d'information annuelle

La lettre d'information annuelle de l'Observatoire des poissons est parue en avril 2020 ; elle a été adressée à plus de 1 000 contacts mail.

Au sommaire de cette lettre : Les populations d'aloses sur les cours d'eau bretons, le suivi des captures des poissons migrateurs par les pêcheurs de loisirs, un focus sur les travaux menés en faveur de la restauration de la continuité sur la prise d'eau potable de Pont Morvan sur le Jaudy, au moulin de la Motte sur la Loisance et en aval du barrage de Moulin Neuf sur la rivière de Pont l'Abbé ainsi que les chiffres clés sur l'état des populations de poissons migrateurs en 2020.



Pour télécharger la lettre d'information N°10 : https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/images/pdf/communication/Lettre_Observatoire-10-2021.pd

Les newsletters

En 2020, 3 newsletters sur les actualités de l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne et 2 newsletters dédiées spécifiquement au saumon ont été adressées. En moyenne 30 % des newsletters envoyées sont ouvertes et 11 % ont cliqué sur un lien lorsqu'ils ont ouvert la newsletter.

Pour vous inscrire à la newsletter : contact@observatoire.poissons.migrateurs.bretagne.fr

Les poissons migrateurs sur facebook

Au 31 décembre 2020, 769 personnes se sont abonnées à la page Facebook de BGM. Près de 60 actualités ont été publiées. La portée des publications a atteint jusqu'à 3200 personnes touchées à la diffusion de l'article de la chronique sur la truite de mer.

Une année avec la truite de mer, en 11 épisodes !

Tout au long de l'année 2020, BGM a diffusé une série de 12 épisodes sur le cycle de vie des truites de mer, espèce dont les connaissances sont moins nombreuses mais tout aussi passionnante !



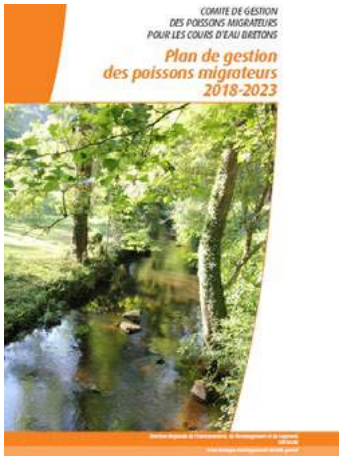
Saumon ou truite de mer ? Où vivent les truites de mer en mer ? La truite, résidente ou migratrice ? … autant de question qui ont trouvé une réponse dans la chronique.

Pour lire tous les articles de la chronique : https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/actualites/289

En 2019, la grande alose a été classée en danger critique d'extinction en France. 2021 sera l'occasion de vous faire mieux connaître cette espèce menacée…

LES DÉCISIONS PRISES PAR LE COGEPOMI DES COURS D'EAU BRETONS

Séance du vendredi 13 novembre 2020



MÉTHODOLOGIE DE RÉVISION DU PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI des cours d'eau bretons doit être révisé à l'horizon de décembre 2021 en application du décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif au SDAGE. Pour tenir compte de la réglementation en mer, des modifications liées à la DCSMM, du plan saumon, et des résultats de l'étude RENOSAUM, il est ainsi proposé de décaler la révision du PLAGEPOMI 2018-2023 d'un an, pour un futur PLAGEPOMI calé sur la période 2023-2027. Il sera proposé de maintenir la version du PLAGEPOMI actuel jusqu'à décembre 2022.

Le COGEPOMI propose que les phénomènes de changement climatiques dans les cours d'eau bretons soient pris en compte dans le cadre de la révision du PLAGEPOMI.

TOUTES ESPÈCES

L'arrêté pêche en mer sera modifié afin d'intégrer les enjeux de définition des Limites de Salure des Eaux (LSE) et Limites Transversales à la Mer (LTM), les enjeux de pêches et économiques ainsi qu'harmoniser et consolider la réglementation de la pêche des poissons amphihalins. L'objectif est d'intégrer le nouvel arrêté pour le prochain PLAGEPOMI.

POINT SAUMONS

Un groupe de travail saumon est prévu sur RENOSAUM le 16 mars 2021. Les travaux de Clément LEBOT dans sa thèse encadrée par Etienne PREVOST, et ses derniers éléments produits seront présentés. Une période de concertation et de consultations auprès des instances de la pêche est envisagée en 2021-2022. L'objectif est d'intégrer les nouvelles mesures de gestion dans le prochain PLAGEPOMI.

Par ailleurs, le COGEPOMI des cours d'eau bretons propose d'intégrer la Baie du Mont pour une vision globale à l'échelle de la Bretagne sur le volet pêche en mer des amphihalins en vue de la révision de l'arrêté breton relatif à la pêche en mer et de proposer au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire l'élaboration d'un arrêté ministériel sur les déclarations de capture de pêche de loisir en mer, à l'instar de ce qui est proposé sur les cours d'eau.

DÉCISION N°1 :

LE COGEPOMI DES COURS D'EAU BRETONS, DANS SA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2020 A PROPOSÉ UN VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ, SOIT 11 VOIX, EN FAVEUR DE LA PROPOSITION D'UN ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ JUSQU'À 2022 DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2 MARS 2018 ENCADRANT LA PÊCHE DE LOISIR DU SAUMON ATLANTIQUE SUR LES COURS D'EAU BRETONS POUR LA PÉRIODE 2018-2020. L'ARRÊTÉ INITIAL ET SON ANNEXE SONT PROPOSÉS À L'IDENTIQUE, POUR LA PÉRIODE 2018-2022.

POINT ANGUILLES

Lors du COGEPOMI de juin 2021, il sera prévu à l'ordre du jour une proposition de mise à jour des sites de repeuplement et un retour, par l'OFB, sur les actions sur le repeuplement sur l'Aulne.

Le COGEPOMI de juin 2020
n'a pas eu lieu en raison du contexte sanitaire

Nous remercions l'ensemble des structures qui participent à la collecte des données sur les poissons migrateurs : FDAAPPMA22 – FDAAPPMA29 - FDAAPPMA35 - FDAAPPMA56 – EPTB Vilaine - INRAE U3E – Quimperlé Communauté – Région Bretagne - MNHN…

Ce document est réalisé par Bretagne Grands Migrateurs.

Bretagne Grands Migrateurs est une association agréée au titre de la protection de l'environnement qui contribue à la restauration et à la gestion des populations de poissons migrateurs des cours d'eau bretons et de leurs milieux.

L'association a un rôle de coordination des actions menées en faveur des poissons migrateurs à l'échelle régionale et met en œuvre des outils d'évaluation et d'animation comme l'Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne.

BGM diffuse les informations sur les poissons migrateurs à travers son site Internet, des newsletters et une lettre d'information annuelle.

Les membres actifs de l'association sont les 4 Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) de Bretagne.

Association Bretagne Grands Migrateurs
Maison Éclusière de la Pechetière
35630 HÉDÉ-BAZOUGES
bretagne.grands.migrateurs@gmail.com

Les poissons migrateurs sur le web

Retrouvez toute l'actualité des poissons migrateurs en Bretagne sur le site internet de l'Observatoire.

www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr

Vous y découvrirez la situation des espèces migratrices, suivrez les remontées des poissons migrateurs de l'année aux stations de comptage et accèderez aux études, rapports, publications scientifiques... sur les poissons migrateurs à l'échelle de la Bretagne.



Inscrivez-vous à notre newsletter à l'adresse :
contact@observatoire.poissons.migrateurs.bretagne.fr

Avec le soutien financier et technique de :

Réalisation : BGM, 2021
Directeur de publication : Jean-Yves Moëlo
Responsable de la publication, conception, réalisation et rédaction : Gaëlle Germis
Participation et relecture : Laëtitia Le Gurun
Création graphique et impression : IMAGIC - Imprimé en 1000 exemplaires sur papier recyclé par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT